



Juristat

Centre canadien de la statistique juridique



Statistique Canada – n° 85-002-XIF au catalogue, vol. 26, n° 6

L'homicide au Canada, 2005

par Mia Dauvergne et Geoffrey Li

Faits saillants

- Après avoir accusé une forte hausse en 2004, le taux national d'homicides a gagné encore 4 % en 2005 et s'est établi à 2,04 victimes pour 100 000 habitants, son point le plus élevé en près de 10 ans.
- En 2005, les services de police canadiens ont déclaré 658 homicides, soit 34 de plus que l'année précédente. Les augmentations les plus marquées ont été enregistrées en Ontario (+31) et en Alberta (+23). Malgré la croissance globale, le nombre d'homicides déclarés a diminué en Colombie-Britannique (-15) et au Québec (-11).
- Les taux provinciaux les plus élevés ont été observés en Saskatchewan (4,33) et au Manitoba (4,16). Pour la deuxième année de suite, aucun homicide n'a été déclaré à l'Île-du-Prince-Édouard.
- De toutes les régions métropolitaines de recensement (RMR) du Canada, c'est Edmonton qui a affiché le plus fort taux d'homicides (4,29), soit son taux le plus élevé depuis 1981, première année de diffusion des statistiques selon la RMR. Aucun homicide n'a été déclaré à Saint John, à Sherbrooke (pour la troisième année de suite) et à Trois-Rivières. Montréal a connu son taux le plus faible depuis 1981, première année de diffusion de statistiques selon la RMR.
- En 2005, 222 victimes ont été tuées avec une arme à feu, soit 49 de plus que l'année précédente. Il s'agit de la troisième hausse annuelle consécutive du nombre d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu. Une arme de poing a servi dans environ 6 de ces affaires sur 10.
- Toutes les données sur les homicides indiquent que les victimes sont beaucoup plus susceptibles d'être tuées par une personne qu'elles connaissent que par un étranger. Sur les 478 homicides résolus en 2005, environ la moitié ont été perpétrés par une connaissance, le tiers, par un membre de la famille et près de 20 %, par un étranger.
- La croissance globale du nombre d'homicides découle d'une hausse du nombre d'affaires perpétrées par des étrangers et par des personnes dont la victime avait fait la connaissance dans le cadre d'activités illégales. En 2005, le nombre d'homicides sur des jeunes enfants par un parent était à son plus bas depuis 1964.
- On a dénombré 74 homicides entre conjoints en 2005, soit 1 de moins qu'en 2004, ce qui a donné lieu à la quatrième baisse annuelle consécutive du taux d'homicides entre conjoints. En 2005, tout comme par les années passées, le taux d'homicides sur des conjointes était cinq fois supérieur au taux d'homicides sur des conjoints.
- Le nombre d'homicides attribuables à des gangs est passé à 107 en 2005 (16 % de tous les homicides), soit 35 de plus qu'en 2004. L'augmentation la plus prononcée a été enregistrée en Ontario, où le nombre d'homicides attribuables à des gangs a doublé par rapport à l'année précédente. Les deux tiers (68 %) de tous les homicides attribuables à des gangs ont été commis avec une arme à feu, habituellement une arme de poing.
- Le taux de jeunes auteurs présumés d'homicide a atteint son point le plus élevé en plus de 10 ans. On a dénombré 65 jeunes auteurs présumés (de 12 à 17 ans) d'homicide en 2005, soit 21 de plus que l'année précédente.
- Tout comme au cours des années précédentes, en 2005, 9 auteurs présumés d'homicide sur 10 et les trois quarts des victimes étaient de sexe masculin.
- En 2005, les deux tiers des adultes ayant commis un homicide et environ un tiers des jeunes auteurs présumés d'homicide avaient un casier judiciaire au Canada. La moitié des victimes adultes et le quart des jeunes victimes avaient également un casier judiciaire.



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Renseignements pour accéder ou commander le produit

Le produit n° 85-002-XIF au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.ca et de choisir la rubrique Publications. ISSN 1205-8882

Ce produit n° 85-002-XPF au catalogue est aussi disponible en version imprimée standard au prix de 11 \$CAN l'exemplaire et de 100 \$CAN pour un abonnement annuel. La version imprimée peut être commandée par téléphone au 1-800-267-6677. ISSN 1209-6385

Les frais de livraison supplémentaires suivants s'appliquent aux envois à l'extérieur du Canada :

	Exemplaire	Abonnement annuel
États-Unis	6 \$CAN	78 \$CAN
Autres pays	10 \$CAN	130 \$CAN

Les prix ne comprennent pas les taxes sur les ventes.

Novembre 2006

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2006

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises et les administrations canadiennes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées dans le site www.statcan.ca sous À propos de nous > Offrir des services aux Canadiens.

Le papier utilisé dans la présente publication répond aux exigences minimales de l'"American National Standard for Information Sciences" – "Permanence of Paper for Printed Library Materials", ANSI Z39.48 – 1984.



Introduction

Bien que les homicides représentent une proportion relativement faible (0,02 %) de tous les crimes portés à la connaissance de la police au Canada chaque année, l'homicide est considéré comme le plus grave de tous les actes criminels. Il est plus susceptible que la plupart des autres crimes d'être découvert par la police et de faire l'objet d'une enquête approfondie. Le nombre de services de police qui ont une section spécialisée dans les homicides donne une indication de la priorité accordée aux enquêtes sur les homicides. Contrairement aux autres crimes, l'homicide a une définition qui est être assez uniforme d'un pays à l'autre, et plus que tout autre crime, l'homicide obtient un plus grand accord à l'échelle internationale quant à sa nature et sa signification. Il est donc important d'examiner l'homicide, non seulement en raison de sa gravité, mais aussi parce qu'il est considéré comme un baromètre assez fiable de la violence dans une société.

L'homicide comprend quatre types d'infractions au *Code criminel* : le meurtre au premier degré, le meurtre au deuxième degré, l'homicide involontaire coupable et l'infanticide¹. Dans le cadre de l'Enquête sur les homicides², le Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ) recueille des données détaillées auprès de la police sur tous les homicides qui surviennent au Canada.

Dans le présent *Juristat*, on examine les tendances des homicides aux échelons du pays, des provinces et territoires, et des régions métropolitaines de recensement. On y présente également des renseignements sur les méthodes servant à commettre des homicides (incluant le recours aux armes à feu); sur le lien entre l'auteur présumé et la victime (comme les homicides entre conjoints et les autres homicides dans la famille); sur les homicides attribuables à des gangs; sur l'implication des victimes dans des activités illégales; sur la consommation d'alcool et de drogues; et sur les homicides commis par des jeunes.

Du nouveau pour 2005

Cette année, on connaît les résultats d'un projet rétrospectif visant à mettre à jour les données sur l'état de classement de tous les homicides survenus au Canada depuis 1961 (première année au cours de laquelle l'Enquête sur les homicides a été réalisée). Par conséquent, pour la première fois, le présent rapport contient aussi une analyse détaillée des taux de classement des homicides pour les plus importants services de police au Canada. Les auteurs tiennent à remercier Rick Labovitch, agent de soutien technique de l'Enquête sur les homicides, d'avoir recueilli, organisé et saisi toutes les données associées au projet de recherche rétrospectif. Les auteurs remercient également les services de police canadiens participants de leur collaboration et leur aide dans la prestation des renseignements mis à jour et souvent archivés.

De plus, l'ajout d'une nouvelle variable cette année permet de savoir si les femmes victimes étaient enceintes au moment de l'homicide. Les premiers résultats de cette variable sont présentés dans ce rapport.

Tendances générales

En 2005, les services de police canadiens ont déclaré 658 homicides, soit 34 de plus qu'en 2004. Le taux global d'homicides a atteint 2,04 victimes pour 100 000 habitants en 2005, en hausse de 4 % par rapport à l'année précédente. En outre, il s'agissait de la première fois en près de 10 ans que le taux a dépassé 2,0 victimes pour 100 000 habitants. Cette augmentation du taux d'homicides coïncide avec la croissance des taux

1. Voir les définitions des divers types d'homicide au glossaire à la fin du présent rapport. Les affaires d'homicide sont classées en fonction de l'enquête initiale de la police. Il se peut qu'entre l'enquête initiale et la décision finale du tribunal, la classification légale d'une affaire soit modifiée; toutefois, ce rapport ne tient pas toujours compte de cette modification.
2. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'Enquête sur les homicides, voir la section « Méthodes » à la fin du rapport.

d'autres crimes de violence graves, dont les tentatives de meurtre (+14 %), les voies de fait graves (+10 %) et les vols qualifiés (+3 %) (Gannon, 2006).

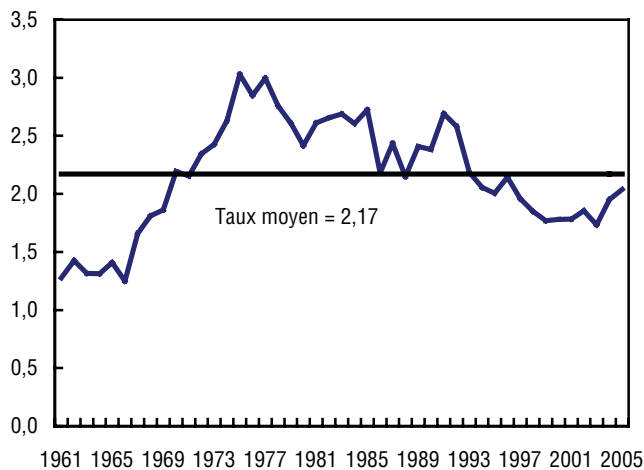
Malgré la hausse notée en 2005, les homicides continuent de représenter une faible proportion de l'ensemble des crimes de violence connus de la police (0,2 %). Par comparaison, en 2005, il y a eu 772 tentatives de meurtre, quelque 23 000 agressions sexuelles et plus de 235 000 autres voies de fait (Gannon, 2006).

Depuis 1961, alors que des statistiques nationales sur les homicides ont été recueillies pour la première fois, deux tendances distinctes se sont dessinées. Après une période de stabilité entre 1961 et 1966, le taux d'homicides a plus que doublé pendant les 10 années suivantes, atteignant un sommet de 3,03 victimes d'homicide pour 100 000 habitants en 1975. Depuis cette année-là, le taux d'homicides a graduellement diminué en dépit de fluctuations annuelles (figure 1).

Figure 1

Taux d'homicides, Canada, 1961 à 2005

Taux pour 100 000 habitants



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Sur les 623 affaires (ayant fait 658 victimes)³ déclarées en 2005, la police en a classé environ la moitié (45 %) dans les meurtres au premier degré, 44 % dans les meurtres au deuxième degré et 11 % dans les homicides involontaires coupables. En outre, il y a eu deux affaires d'infanticide. Ces proportions n'ont pas beaucoup changé depuis plus d'une décennie.

Comparaisons internationales

Le taux d'homicides du Canada est à peu près trois fois inférieur à celui des États-Unis⁴ malgré la décroissance du taux américain ces dernières années. Comparativement aux chiffres des autres pays, le taux d'homicides du Canada se rapprochait de celui de

la Nouvelle-Zélande en 2005 (tableau explicatif)⁵. Bien qu'il ait également été moins élevé que les taux de la Suède et de l'Écosse, le taux canadien était supérieur aux chiffres observés dans de nombreux autres pays, comme l'Angleterre et le pays de Galles, le Danemark et le Japon.

Tableau explicatif

Taux d'homicides pour certains pays, 2005

Pays	Taux pour 100 000 habitants
Ukraine	7,04
Turquie	6,23
États-Unis	5,63
Écosse ¹	2,69
Suède	2,64
Finlande	2,17
Canada	2,04
Nouvelle-Zélande	2,00
Arménie	1,71
Irlande du Nord ²	1,68
Hongrie	1,64
France	1,59
Australie	1,45
Angleterre et pays de Galles ²	1,43
Allemagne	0,98
Danemark	0,98
Japon	0,64
Hong Kong	0,49
Singapour	0,48

1. Les chiffres sont tirés des données pour 2004-2005.

2. Les chiffres sont tirés des données pour 2005-2006.

Source : Bureau central national — Interpol Ottawa, et les sites Web d'organismes statistiques nationaux.

Répartition géographique

Les taux d'homicides sont les plus élevés dans l'Ouest

Depuis toujours, les taux d'homicides sont généralement plus élevés dans les provinces de l'Ouest que dans l'Est du pays (tableau 2). En 2005, la répartition provinciale des homicides était semblable à celle observée au fil des années précédentes.

Trois des quatre provinces de l'Ouest, soit la Saskatchewan (4,33), le Manitoba (4,16) et l'Alberta (3,35), ont affiché les taux les plus élevés des 10 provinces en 2005 (figure 2). Le taux en Saskatchewan a atteint son point le plus élevé en près de trois décennies. Par contre, la Colombie-Britannique était la seule province de l'Ouest où le taux a baissé par rapport à 2004.

3. Comme c'est le cas tous les ans, le compte des affaires est plus faible que le compte des victimes, car certaines affaires font plus d'une victime.

4. Federal Bureau of Investigation, 2006, *Crime in the United States – 2005*, Washington, District fédéral de Columbia, département de la Justice des États-Unis.

5. Les données internationales sont fondées sur les plus récents chiffres du Bureau central national – Interpol Ottawa et ceux des organismes statistiques de certains pays.

Bien que les taux à Terre-Neuve-et-Labrador (1,74) et au Nouveau-Brunswick (1,20) aient augmenté par rapport à 2004, ils sont demeurés inférieurs à la moyenne nationale (2,04). La Nouvelle-Écosse, qui a fait état d'un taux de 2,13, s'est classée au quatrième rang de toutes les provinces. Pour une deuxième année de suite, il n'y a pas eu d'homicide à l'Île-du-Prince-Édouard.

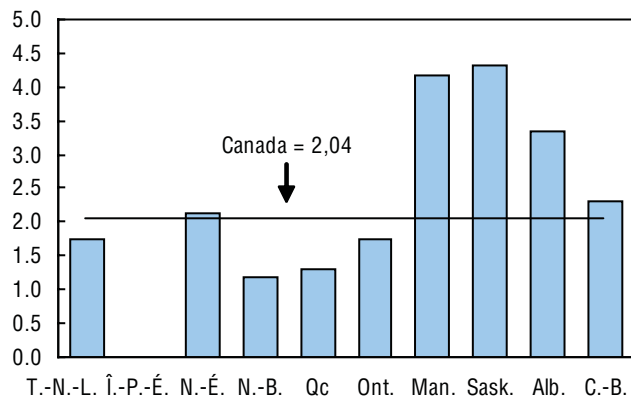
En 2005, le taux d'homicides au Québec a diminué par rapport à 2004 et est demeuré bien en deçà de la moyenne nationale. Même si le taux en Ontario était le plus important observé en plus de 10 ans, il était également inférieur au taux pour l'ensemble du Canada.

Étant donné les populations relativement restreintes des territoires, les taux du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut ont tendance à fluctuer considérablement d'une année à l'autre. Bien que le nombre d'homicides consigné soit normalement faible, en 2005, les taux du Yukon (3,23) et du Nunavut (6,67) dépassaient de beaucoup la moyenne nationale. Pour la première fois depuis 1968, aucun homicide n'a été déclaré dans les Territoires du Nord-Ouest.

Figure 2

Taux d'homicides selon la province, 2005

Taux pour 100 000 habitants



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Edmonton enregistre son taux d'homicides le plus élevé et Montréal, son taux le plus faible depuis 1981

On considère souvent les crimes de violence, en particulier les homicides, comme un phénomène des grandes régions urbaines. Toutefois, les données chronologiques canadiennes n'appuient pas cette perception, car les régions métropolitaines de recensement (RMR)⁶ affichent habituellement des taux d'homicides semblables à ceux des autres régions, soit celles de moins de 100 000 habitants. En 2005, le taux de l'ensemble des

régions autres que les RMR s'est établi à 2,07, un taux presque identique à celui pour l'ensemble des RMR (2,02).

Les RMR sont réparties en deux grandes catégories de population dans le tableau 3. La première catégorie comprend les neuf plus grandes RMR du Canada, qui comptent 500 000 habitants ou plus. Par le passé, ces grands centres urbains ont généralement affiché des taux d'homicides plus élevés que les plus petites RMR. L'année 2005 n'a pas fait exception à la règle, puisque le taux pour l'ensemble des grandes RMR (2,08) était supérieur à celui qu'on a observé dans les plus petites RMR (1,85).

En tant que groupe, les neuf plus grandes RMR ont enregistré, en 2005, 10 homicides de plus qu'en 2004. Edmonton a connu le taux le plus important de toutes les RMR et son taux le plus élevé depuis le début de la collecte de statistiques selon la RMR en 1981. En 2005, les taux à Toronto (la plus grande RMR du Canada) et à Calgary ont également augmenté et ont atteint leur point le plus élevé en plus de 10 ans. Seules Montréal, Québec et Winnipeg (dont le taux a atteint un sommet en 2004) ont fait état de diminutions. À Montréal, où l'on a dénombré 48 homicides, le taux était le plus faible depuis 1981, soit 1,31.

La deuxième catégorie de RMR comprend les 19 régions urbaines de taille moindre dont la population se situe entre 100 000 et 500 000 habitants. Il convient de mentionner qu'en raison du petit nombre d'homicides dans ces collectivités et de la taille relativement petite de leurs populations, un changement mineur du nombre d'homicides peut avoir une forte incidence sur les taux.

Ces plus petites RMR ont déclaré 90 homicides en 2005, soit 17 de plus qu'en 2004. Le nombre d'homicides a le plus fortement progressé à London et à St. Catharines–Niagara et le plus fortement reculé à Oshawa. Regina a affiché le taux le plus élevé (3,97) de toutes les plus petites RMR, bien qu'il ait été inférieur à celui de l'année précédente. Il n'y a pas eu d'homicide à Sherbrooke (pour une troisième année consécutive), à Saint John et à Trois-Rivières.

Les régions autres que les RMR ont déclaré 231 homicides en 2005, 7 de plus qu'en 2004, mais moins que la moyenne décennale précédente.

Le tableau 4 présente la répartition des homicides commis sur les territoires des plus grands services de police municipaux du Canada. Il montre comment les taux d'homicides peuvent varier à l'intérieur d'une RMR. De façon générale, les taux d'homicides ont tendance à être plus élevés sur les territoires des services de police qui patrouillent les quartiers du centre-ville plutôt que les quartiers suburbains ou ruraux de la même RMR.

6. Une RMR est composée d'un grand centre urbain dont le noyau compte au moins 100 000 habitants, ainsi que des régions suburbaines et rurales adjacentes qui sont fortement intégrées au centre urbain sur les plans social et économique. Dans le présent rapport, on a légèrement modifié les limites des RMR pour qu'elles correspondent de plus près aux territoires des services de police. Les régions desservies par les services de police peuvent varier quant à la répartition des habitants entre les régions urbaines et suburbaines, ce qui rend difficile la comparaison des taux de criminalité entre les services de police. Pour remédier à cette lacune sur le plan de la comparabilité, on analyse les taux de criminalité selon la RMR. Normalement, plus d'un service de police est responsable de l'application de la loi à l'intérieur des limites d'une RMR.

Méthodes utilisées pour commettre un homicide

Une arme à feu est la méthode la plus couramment utilisée pour commettre un homicide en 2005

Au fil des ans, la principale arme utilisée pour commettre un homicide a varié entre une arme pointue et une arme à feu (tableau 5, figure 3). En 2005, les homicides ont plus souvent été commis à l'aide d'une arme à feu, ce genre d'arme ayant été employé dans le tiers (34 %) de tous les homicides.

Même si la proportion est demeurée relativement stable par rapport aux années précédentes, le taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu s'est accru pour une troisième année consécutive, passant à 0,69 pour 100 000 habitants. Ce taux est presque identique à ce qu'il était il y a 20 ans. Cependant, tout comme la tendance du nombre total d'homicides, la tendance à long terme de l'utilisation d'une arme à feu pour commettre un homicide est généralement à la baisse depuis le milieu des années 1970.

Les homicides commis à l'aide d'une arme à feu représentaient moins de 1 décès sur 5 mettant en cause une arme à feu. Selon les statistiques sur la santé pour 2003 (l'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles), 792 décès au Canada étaient attribuables à des armes à feu. De ce nombre, plus des trois quarts (78 %) étaient des suicides, 17 % étaient des homicides, alors que 3 % ont été causés par la décharge accidentelle d'une arme à feu. Pour le reste, soit 2 %, il y avait eu une intervention légitime (c.-à-d. tir de la police) ou l'intention était indéterminée (Statistique Canada, 2003).

Alors que le tiers des victimes d'homicide en 2005 ont été tuées avec une arme à feu, 30 % des victimes d'homicide ont été poignardées à mort, 22 % ont été battues, et 7 % ont été étranglées ou suffoquées. Les autres causes de décès étaient moins courantes — le syndrome du nourrisson secoué, le feu (p. ex. inhalation de fumée ou brûlures) ou un véhicule à moteur.

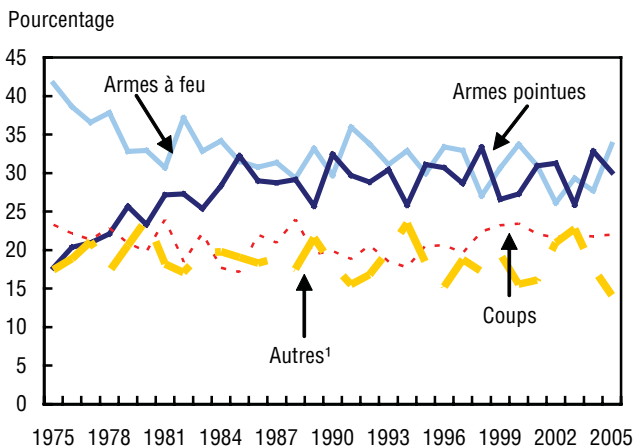
Les armes de poing sont le type d'arme à feu le plus couramment utilisé dans les homicides

Le type d'arme à feu utilisé pour commettre des homicides a changé au cours des trois dernières décennies. Avant 1990, les carabines et fusils de chasse, et les carabines et fusils de chasse à canon tronqué étaient utilisés beaucoup plus souvent que les armes de poing. Toutefois, au début des années 1990, un revirement s'est amorcé. En 2005, une arme de poing était en cause dans 58 % de tous les homicides commis à l'aide d'une arme à feu, alors qu'une carabine ou un fusil de chasse, ou une carabine ou un fusil de chasse à canon tronqué a servi dans 30 % de ces homicides (tableau 7). Le reste de ces homicides, soit 12 %, ont été commis avec une arme à feu entièrement automatique, une arme de type arme à feu ou un type inconnu d'arme à feu.

Comme c'est le cas pour les taux globaux d'homicides, les taux les plus élevés d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu en 2005 ont été enregistrés dans les provinces de l'Ouest. Le taux d'homicides commis avec une arme à feu a augmenté dans toutes les régions en 2005, sauf au Manitoba, en Colombie-Britannique et dans les territoires.

Figure 3

Méthodes les plus souvent utilisées pour commettre un homicide, Canada, 1975 à 2005



1. Comprend l'étranglement, l'empoisonnement, les décès causés par un incendie (inhalation de fumée), l'hypothermie, le syndrome du nourrisson secoué, les décès causés par un véhicule, etc.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

En 1997, on a commencé à recueillir dans le cadre de l'Enquête sur les homicides des données additionnelles sur les homicides commis à l'aide d'une arme à feu, notamment si l'arme à feu était enregistrée, qui en était le propriétaire, si l'auteur présumé détenait un permis d'arme à feu, si l'arme à feu était volée, perdue ou disparue (état de l'enregistrement) et s'il s'agissait d'une arme à autorisation restreinte ou prohibée (classification de l'arme). Il importe de mentionner que la police n'a pu fournir une bonne partie de ces données⁷ dans l'Enquête sur les homicides, soit parce que l'arme à feu n'avait pas été récupérée, soit parce qu'une enquête policière était en cours. Entre 1997 et 2005, la police n'a pu fournir de renseignements sur l'état de l'enregistrement, le permis et le propriétaire de l'arme à feu dans plus de la moitié des homicides au Canada. L'analyse qui suit porte uniquement sur les homicides pour lesquels on disposait de renseignements sur l'état de l'enregistrement, le propriétaire et le permis.

Dans le cas des homicides survenus entre 1997 et 2005 pour lesquels on disposait de renseignements détaillés sur l'arme à feu utilisée, 70 % des armes en cause n'étaient pas enregistrées et 4 auteurs présumés sur 5 (79 %) n'avaient pas de permis valide d'arme à feu. Dans les affaires où la police a pu déterminer à qui appartenait l'arme à feu, l'auteur présumé en était le propriétaire dans 51 % des cas et la victime, dans 13 % des affaires. Dans les autres homicides, l'arme à feu appartenait à une personne autre que la victime ou l'auteur présumé (36 %).

7. La police ignorait l'état de l'enregistrement de l'arme dans 894 des 1 572 homicides commis à l'aide d'une arme à feu entre 1997 et 2005; elle ignorait les renseignements sur le permis dans 875 de ces homicides et les renseignements sur le propriétaire de l'arme dans 970 d'entre eux.

Les données disponibles laissent entendre que la plupart des armes à feu utilisées pour commettre un homicide n'étaient pas enregistrées et que les auteurs présumés n'étaient pas titulaires de permis. Des études effectuées en Australie, et en Angleterre et au pays de Galles ont mené à des conclusions semblables (Mouzos, 2000).

La récupération des armes à feu

En 2005, dans le cadre de l'Enquête sur les homicides, on a commencé à demander aux services de police déclarants d'indiquer si l'arme à feu utilisée pour commettre un homicide avait été récupérée ou non par la police au cours de son enquête. Dans 40 % des 222 homicides perpétrés avec une arme à feu en 2005, l'arme avait été récupérée par la police, et dans 60 % d'entre eux, elle n'avait pas été retrouvée (les pourcentages excluent 29 armes à feu dont l'état de récupération était inconnu). Au nombre des 78 armes à feu qui avaient été récupérées par la police en 2005, 23 étaient enregistrées auprès du Registre canadien des armes à feu et 42 ne l'étaient pas. L'état d'enregistrement des 13 autres armes à feu était inconnu.

Lien entre l'auteur présumé et la victime

La plupart des victimes connaissent leur tueur

Toutes les données sur les homicides indiquent que les victimes sont beaucoup plus susceptibles d'être tuées par une personne qu'elles connaissent que par un étranger⁸. En effet, 4 victimes d'homicides résolus sur 5 connaissaient leur agresseur en 2005. La moitié (49 %) des victimes ont été tuées par une connaissance (c.-à-d. une personne autre qu'un membre de la famille), le tiers (33 %), par un membre de la famille et 18 %, par un étranger (tableau 8). Le taux auquel les victimes ont été tuées par un étranger a cependant augmenté au cours de chacune des deux dernières années après être tombé à son point le plus bas en 30 ans en 2003 (figure 5).

Sur les 233 victimes tuées par une connaissance, la moitié (52 %) connaissaient relativement peu leur agresseur. Le quart (25 %) ont été tuées par une personne avec qui elles entretenaient une relation criminelle (p. ex. prostituées et trafiquants de drogues, et leurs clients), soit 41 % de plus qu'en 2004.

Le nombre d'homicides commis sur des enfants de moins de 12 ans par le père ou la mère est à son plus bas en 40 ans

Les homicides dans la famille sont ceux qui sont commis par un conjoint (actuel ou antérieur), un parent, un enfant, un frère ou une sœur, ou une autre personne apparentée à la victime par le sang, par mariage ou par adoption⁹. En 2005, le nombre d'homicides dans la famille était assez semblable à celui qui a été déclaré en 2004. La différence la plus marquée avait trait au nombre de parents ayant tué leurs jeunes enfants. En 2005, 20 victimes, dont 13 avaient moins de 12 ans, ont été tuées par leur père ou leur mère. Par comparaison, en 2004, 37 victimes, dont 27 avaient moins de 12 ans, avaient été tuées par leur père ou leur mère (tableau 10). Le chiffre de 13 jeunes victimes tuées par un parent était de beaucoup inférieur à la moyenne décennale précédente (34) et le total le plus bas depuis 1964.

La législation sur les armes à feu

C'est vers la fin du XIX^e siècle que l'enregistrement des armes à feu et l'octroi de permis d'arme à feu ont pris naissance au Canada. En 1892, les premières lois adoptées sur les armes à feu obligeaient les propriétaires de pistolets à détenir un certificat d'exemption. En 1919 et en 1920, il est devenu une infraction criminelle pour quiconque d'acheter une arme à feu sans d'abord obtenir un permis d'arme à feu. En 1934, on a établi un registre centralisé prévoyant l'enregistrement obligatoire de toutes les armes de poing et, en 1951, on a ajouté les armes à feu automatiques à la catégorie des armes à feu devant être enregistrées.

En 1969, le Parlement a adopté le projet de loi C-150, qui modifiait le *Code criminel* en interdisant, pour la première fois, de fournir des armes à feu aux personnes faibles d'esprit ou aux contrevenants assujettis à une ordonnance d'interdiction. La législation élargissait également la définition d'« arme à feu », qui, avant 1969, n'incluait que les armes de poing et les armes à feu automatiques. Elle définissait également les catégories d'armes à feu suivantes : sans restrictions, à autorisation restreinte et prohibée. Toutes les armes appartenant à la catégorie des « armes à autorisation restreinte » étaient assujetties à des exigences d'enregistrement, tandis que la possession d'une arme prohibée est devenue une infraction pour quiconque n'appartenait pas à certaines catégories exemptées, comme le personnel militaire ou les agents de la paix.

En 1977, le Parlement a adopté le projet de loi C-51, qui modifiait le *Code criminel* en exigeant des propriétaires d'armes à feu qu'ils obtiennent une autorisation d'acquisition d'armes à feu (AAAF). Le projet de loi prévoyait également un certain nombre de dispositions, entre autres des règlements sur l'entreposage en lieu sûr et sur l'exposition des armes à feu dans le cas des commerces et des collectionneurs sérieux, ainsi que des peines minimales obligatoires pour décourager l'usage d'armes à feu dans un dessein criminel.

Avec l'adoption du projet de loi C-17 en 1991, le Parlement a resserré les critères de sélection pour les personnes demandant une AAAF. On a établi un formulaire à plusieurs pages où l'on posait diverses questions sur les antécédents personnels et criminels, et où l'on demandait des références et une photographie. Une période d'attente obligatoire de 28 jours était aussi prévue pour les demandes approuvées. L'âge minimum des demandeurs a été porté à 18 ans, et les policiers et les préposés aux armes à feu ont été investis de pouvoirs accrus de vérification des antécédents des demandeurs.

En 1995, le Parlement a adopté le projet de loi C-68, qui prévoyait la création d'un système visant à contrôler l'acquisition, la possession, l'utilisation, le transfert, la fabrication, la distribution, l'importation et l'exportation de tous les types d'armes, mais surtout les armes à feu et les munitions. Un mécanisme universel d'octroi de permis est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2001, selon lequel il faut être titulaire d'un permis valide pour être propriétaire d'une arme à feu, en avoir la possession ou l'enregistrer, ou pour acheter des munitions. Depuis le 1^{er} janvier 2003, toutes les armes à feu (incluant les carabines et les fusils de chasse à autorisation non restreinte) doivent être enregistrées. On a aussi prévu de nouvelles peines très sévères pour le trafic et la contrebande d'armes à feu, ainsi que des peines minimales obligatoires plus lourdes pour les infractions graves commises à l'aide d'armes à feu.

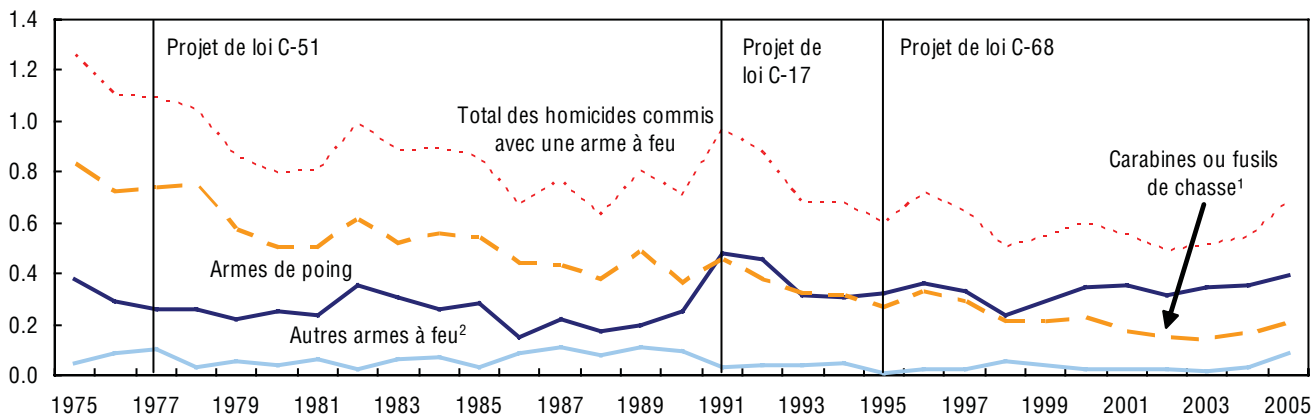
La figure 4 montre les taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu entre 1974 et 2005, ainsi que les changements législatifs effectués pendant cette période. Les données n'ont pas pour objet d'établir un lien de causalité entre la législation sur le contrôle des armes à feu et les taux d'homicides.

8. L'analyse des données sur le lien entre l'auteur présumé et la victime est limitée aux homicides dans lesquels l'auteur a été identifié (c.-à-d. les affaires résolues).
9. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les homicides dans la famille, incluant les homicides entre conjoints, voir Lucie Ogrodnik (éd.), 2006, *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2006*, produit n° 85-224-XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.

Figure 4

Taux d'homicides commis avec une arme à feu, Canada, 1975 à 2005

Taux pour 100 000 habitants



1. Inclut les carabines et les fusils de chasse à canon tronqué.

2. Inclut les armes de type arme à feu, comme les pistolets goujonneurs et les fusils à plomb, ainsi que les types inconnus d'arme à feu.

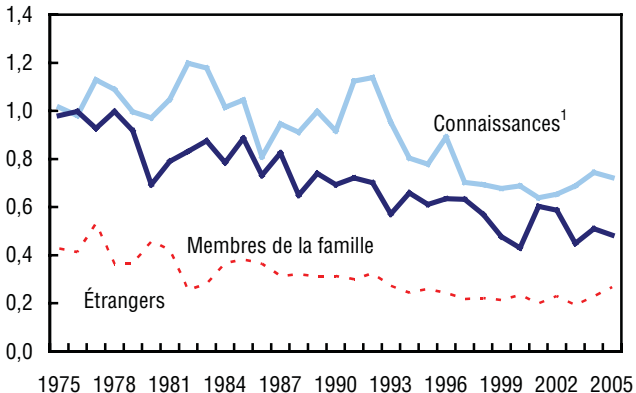
Note : Les données n'ont pas pour objet d'établir un lien de causalité entre la législation sur le contrôle des armes à feu et les taux d'homicides. Voir l'encadré « La législation sur les armes à feu » pour obtenir des détails relatifs aux projets de loi.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Figure 5

Homicides selon le lien entre l'auteur présumé et la victime, Canada, 1975 à 2005

Taux pour 100 000 habitants



1. Comprend les associés criminels.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

L'homicide pendant la grossesse

Des études menées aux États-Unis révèlent que l'homicide est l'une des principales causes de décès par suite de blessures chez les femmes enceintes et les nouvelles mères (Chang et autres, 2005; Krulewitch et autres, 2001). Plusieurs facteurs sont associés à un risque accru de violence et d'homicide pendant la grossesse, dont le fait d'être jeune (20 ans et moins) et des épisodes antérieurs de violence interpersonnelle pendant la grossesse (Campbell, Oliver et Bullock, 1998).

En 2005, le Canada est devenu l'un de quelques pays à commencer à recueillir des données nationales indiquant si les victimes de sexe féminin étaient enceintes au moment de l'homicide. Selon les données déclarées par la police, 6 femmes victimes étaient enceintes au moment de l'homicide. Deux des 6 femmes avaient moins de 20 ans, 4 d'entre elles ont été tuées par leur partenaire intime (un cas demeure non résolu) et toutes les victimes sauf 1 ont été poignardées à mort.

Il importe de signaler que la fréquence des homicides contre des femmes enceintes est susceptible d'être sous-estimée, particulièrement chez les femmes en début de grossesse, puisqu'une autopsie ne comprend pas nécessairement un examen de l'utérus. En outre, ces données n'ont pas été fournies pour 24 victimes féminines en âge de procréer.

Les homicides entre conjoints continuent de diminuer

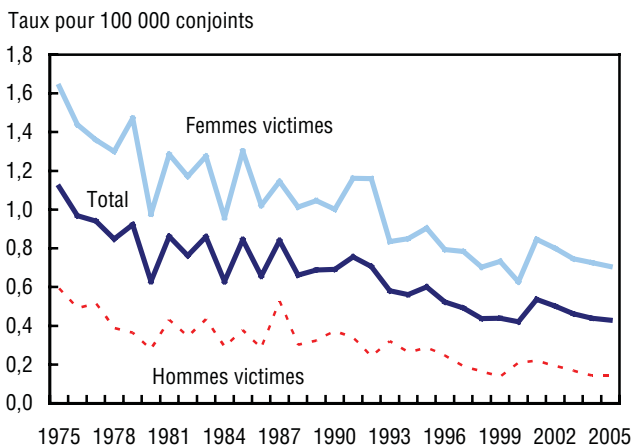
Les homicides entre conjoints sont ceux qui surviennent entre personnes mariées, séparées ou divorcées, ou entre conjoints de fait (incluant les conjoints de même sexe). En 2005, on a dénombré 74 homicides entre conjoints, légèrement moins que l'année précédente, ce qui a donné lieu à la quatrième baisse annuelle consécutive du taux d'homicides entre conjoints. Depuis le milieu des années 1970, les taux d'homicides entre conjoints ont suivi une tendance générale à la baisse.

En dépit de cette baisse, les homicides entre conjoints représentaient environ 16 % de tous les homicides résolus et près de la moitié (47 %) de tous les homicides dans la famille. Comme c'est normalement le cas, les femmes étaient beaucoup plus susceptibles que les hommes d'être tuées par leur conjoint — le taux d'homicides sur une conjointe en 2005 (0,71 pour 100 000 conjointes) était cinq fois supérieur au taux d'homicides sur un conjoint (0,14 pour 100 000 conjoints) (figure 6)¹⁰.

En 2005, il n'y a pas eu d'homicide entre conjoints de même sexe; depuis 1997, lorsque les données à ce sujet ont été recueillies pour la première fois, il y a eu 6 homicides entre conjoints de même sexe.

Figure 6

Taux d'homicides entre conjoints¹, Canada, 1975 à 2005



1. Comprend les personnes de 15 ans et plus qui sont mariées, séparées ou divorcées, ainsi que celles vivant en union libre. Exclut 6 conjoints de même sexe en raison de l'indisponibilité des données du recensement sur les couples de même sexe.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

À l'instar des taux globaux d'homicides, les taux d'homicides entre conjoints ont tendance à être moins élevés dans l'Est du pays que dans les provinces de l'Ouest. En 2005, les taux les plus élevés ont été observés au Manitoba (0,84) et en Alberta (0,75) (tableau 9). Au Québec, le taux (0,30) était à son plus bas depuis la première année de diffusion de ces données en 1974. Il convient de signaler que le faible nombre d'homicides entre conjoints peut se traduire par d'importantes fluctuations annuelles du taux.

Des études antérieures laissent entendre que les conjoints de fait risquent davantage d'être victimes de violence conjugale que les personnes mariées (Mihorean, 2005). Les résultats de l'Enquête sur les homicides appuient cette constatation. En 2005, le taux d'homicides entre conjoints de fait (1,49 pour 100 000 conjoints de fait) était près de six fois supérieur à celui visant les personnes mariées (0,26 pour 100 000 personnes mariées). Les taux supérieurs d'homicides entre conjoints de fait comparativement aux taux entre conjoints mariés s'appliquaient tant aux hommes victimes (0,76 et 0,03 respectivement) qu'aux femmes victimes (2,23 et 0,53 respectivement)¹¹.

Dans l'Enquête sur les homicides, on demande aux services de police déclarants d'indiquer s'il y avait des antécédents ou des habitudes de violence dans les homicides impliquant des membres de la famille. Les résultats laissent entendre qu'un grand nombre d'homicides entre conjoints découlaient d'antécédents de violence. En 2005, la police a déclaré des antécédents de violence familiale dans 61 % des homicides entre conjoints, un pourcentage semblable à celui qui a été constaté dans les années précédentes. Des antécédents de violence étaient plus souvent signalés lorsque la victime était un homme (83 %) plutôt qu'une femme (56 %)¹².

Après avoir accusé une hausse en 2004, le nombre d'homicides mettant en cause d'autres types de relations intimes (p. ex. petit ami ou petite amie, ou ex-petit ami ou ex-petite amie) a baissé en 2005. Plus de la moitié (58 %) des femmes de 15 ans et plus qui ont été victimes d'un homicide résolu ont été tuées par quelqu'un avec qui elles avaient eu une relation intime à un moment donné (que ce soit dans le cadre du mariage ou de fréquentations), contre 10 % des hommes victimes de 15 ans et plus. Les victimes de sexe masculin étaient beaucoup plus susceptibles d'avoir été tuées par une connaissance ou un étranger.

Les nourrissons sont toujours les plus à risque d'être victimes d'un homicide sur un enfant

En 2005, on a dénombré 33 homicides sur des enfants de moins de 12 ans, un nombre légèrement inférieur à celui observé en 2004 et de beaucoup inférieur à la moyenne décennale précédente (45) (tableau 10). Comme c'est le cas chaque année depuis 1974, les nourrissons étaient les plus à risque de tous les enfants d'être victimes d'un homicide. Onze nourrissons ont été tués en 2005 — environ 3,26 pour 100 000 nourrissons.

Comme par les années passées, la plupart des homicides résolus sur des enfants en 2005 ont été perpétrés par un de leurs parents. Sur les 22 homicides résolus ayant fait une victime de moins de 12 ans, 13 (59 %) ont été commis par la mère, le père, la belle-mère ou le beau-père, 4 ont été perpétrés par un autre membre de la famille, 4, par un ami de la famille, une connaissance ou une fournisseuse de soins et 1, par un étranger.

10. Les taux sont calculés pour 100 000 conjoints de 15 ans ou plus.

11. Les taux d'homicides entre conjoints séparés ou divorcés n'ont pas été calculés parce que les estimations de la population disponibles ne cadreraient pas entièrement avec les types de liens correspondants déclarés par la police.

12. L'Enquête sur les homicides ne précise pas qui est l'auteur de la violence; elle indique seulement qu'il y avait des antécédents ou des habitudes de violence entre la victime et l'auteur présumé.

Caractéristiques des affaires d'homicide

Les homicides attribuables à des gangs accusent une hausse en 2005

Les homicides attribuables à des gangs sont des crimes qui, d'après la police, découlent d'activités menées par des groupes du crime organisé ou des bandes de rue (voir les définitions au Glossaire). Il pourrait s'agir, par exemple, du meurtre d'un membre d'un gang rival pour une question de territoire ou une dette liée aux drogues. Près des deux tiers des homicides attribuables à des gangs étaient motivés par des règlements de comptes. Les meurtres de spectateurs innocents commis dans le cadre d'activités de gang sont également considérés comme des homicides attribuables à des gangs.

Selon les données déclarées par la police, le nombre d'homicides mettant en cause des gangs a augmenté de façon constante au cours de la dernière décennie (tableau 11). En 2005, la police a déterminé ou soupçonné que des activités de gang étaient en cause dans 107 homicides (soit 16 % de tous les homicides), un chiffre en hausse par rapport aux 72 homicides attribuables à des gangs confirmés en 2004. Cet accroissement pourrait s'expliquer en partie par une révision apportée en 2005 à l'Enquête sur les homicides, afin d'inclure les homicides dans lesquels la police non seulement « détermine », mais aussi « soupçonne » que le crime est attribuable à des activités de gang. On ignore si les homicides soupçonnés étaient inclus dans les totaux des années passées.

La plus forte augmentation est survenue en Ontario, où le nombre d'homicides attribuables à des gangs a doublé, passant de 14 en 2004 à 31 en 2005. La plus grande partie de la hausse observée en Ontario appartenait à Toronto. Les homicides attribuables à des gangs se sont produits surtout dans les RMR de Toronto (23), d'Edmonton (16), de Montréal (15) et de Calgary (9). Seulement 15 homicides attribuables à des gangs ont été commis dans des régions autres que les RMR. Depuis le début de la collecte de données en 1991, aucun territoire n'a signalé d'homicide attribuable à des gangs.

Comparativement aux autres types d'homicides, ceux qui sont attribuables à des gangs sont perpétrés plus souvent à l'aide d'une arme à feu. Plus des deux tiers (69 %) des homicides attribuables à des gangs ont été commis à l'aide d'une arme à feu, habituellement une arme de poing, comparativement à un peu plus du quart (27 %) des homicides non attribuables à des gangs.

Le nombre d'affaires d'homicide ayant fait plusieurs victimes est semblable à la moyenne pour la décennie précédente

Comme c'est le cas tous les ans, en 2005, la grande majorité des affaires d'homicide ont fait une seule victime (594, soit 95 %). Toutefois, 29 affaires ont fait plus d'une victime, un chiffre semblable à la moyenne pour la décennie précédente.

Les affaires ayant fait plus d'une victime impliquaient plus souvent des membres de la famille que les affaires ayant fait une seule victime. Sur tous les homicides résolus ayant fait plus d'une victime en 2005, 42 % ont été commis par un membre de la famille, 31 %, par un étranger et 26 %, par une connaissance¹³. Par comparaison, la plupart des homicides ayant fait une seule victime ont été perpétrés par une connaissance (48 %) ou un

membre de la famille (32 %), tandis que le reste a été commis par un étranger (17 %) ou une autre personne avec qui la victime entretenait une relation intime (4 %). Dans les affaires résolues qui ont fait plus d'une victime, presque tous les auteurs présumés (23 sur 24) étaient de sexe masculin.

La plupart des meurtres-suicides sont commis par un membre de la famille

Environ 6 % de toutes les affaires d'homicide aboutissent au suicide de l'auteur présumé. En 2005, on a dénombré 35 meurtres-suicides (qui ont fait 42 victimes), soit légèrement moins que la moyenne pour la décennie précédente (38). Comme par les années passées, la plupart des meurtres-suicides en 2005 mettaient en cause des membres de la famille (p. ex. le conjoint, le père, la mère) ou des partenaires intimes (actuels ou anciens) (86 %). Dans la plupart des cas (34 sur 35), l'auteur présumé du meurtre-suicide était de sexe masculin.

La présence d'une maladie mentale est souvent signalée dans le cas des personnes qui commettent un meurtre-suicide. En 2005, la police soupçonnait la présence d'un trouble mental (p. ex. une dépression) chez près de la moitié (46 %) de tous les auteurs de meurtre-suicide.

La plupart des homicides sont commis dans une résidence privée

Comme par les années précédentes, en 2005, près des deux tiers (61 %) des affaires d'homicide sont survenues dans une résidence privée. De ces homicides, 38 % ont été commis chez la victime, 35 %, dans le domicile conjoint de la victime et de l'auteur présumé, 14 %, dans une résidence occupée ni par la victime ni par l'auteur présumé, et 12 %, chez l'auteur présumé. Les autres affaires se répartissaient comme suit : 26 % dans une aire ouverte (parc de stationnement, rue ou champ); 6 % dans un endroit commercial (dépanneur, station-service, bar ou restaurant); 2 % dans un taxi ou un véhicule appartenant à un particulier et 2 % dans un établissement public (école secondaire, hôpital ou établissement correctionnel).

Fait peu étonnant, la vaste majorité des affaires d'homicide dans la famille (94 %) se sont produites dans une résidence privée, le plus souvent dans le domicile occupé par la victime et l'auteur présumé.

Caractéristiques des victimes et des auteurs présumés

Les personnes de sexe masculin représentent la majorité des victimes et des auteurs présumés

À l'instar des années précédentes, en 2005, 9 auteurs présumés d'homicide sur 10 étaient de sexe masculin (tableau 12). Le taux d'auteurs présumés de sexe masculin était le plus élevé entre 18 et 24 ans, puis il diminuait à mesure qu'augmentait l'âge. Quant aux auteures présumées, le taux était également à son plus haut entre 18 et 24 ans; il présentait un deuxième pic moins prononcé chez les femmes de 30 à 39 ans et était nettement inférieur chez les femmes plus âgées (figure 7).

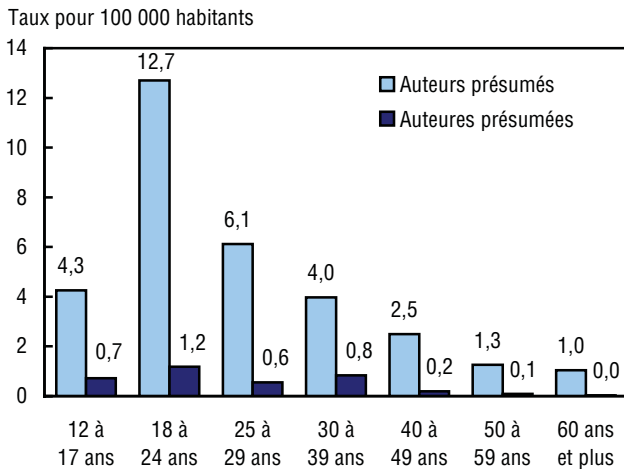
13. Comprend les voisins, les simples connaissances et les associés criminels.

Près des trois quarts (73 %) des victimes d'homicide en 2005 étaient de sexe masculin — soit 480 victimes de sexe masculin et 178 victimes de sexe féminin. Le taux de victimisation des personnes de sexe masculin atteignait un sommet entre 25 et 29 ans, puis il diminuait de façon soutenue à mesure qu'augmentait

l'âge. Par ailleurs, les taux de victimisation des personnes de sexe féminin étaient les plus élevés entre 18 et 39 ans, le sommet se situant entre 30 et 39 ans. Les taux de victimisation des femmes diminuaient après l'âge de 40 ans, si ce n'est d'une légère augmentation chez les femmes de 60 ans et plus (figure 8).

Figure 7

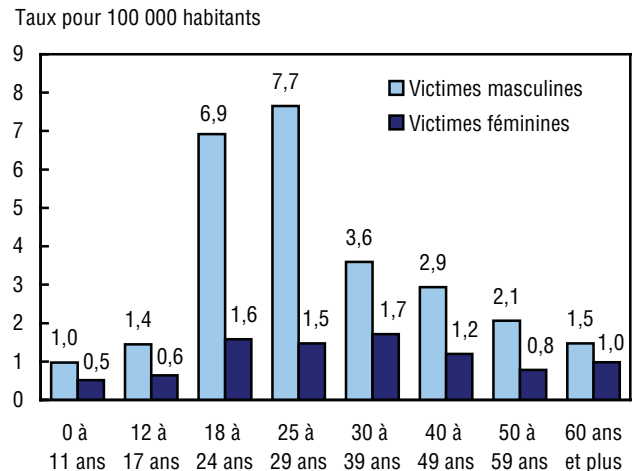
Taux d'auteurs présumés d'homicide, selon le groupe d'âge et le sexe, Canada, 2005



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Figure 8

Taux de victimes d'homicide, selon le groupe d'âge et le sexe, Canada, 2005



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Taux de classement des homicides¹

Contexte

Chaque année, l'Enquête sur les homicides permet de recueillir des renseignements sur le classement (c.-à-d. si l'affaire a été résolue ou non par la police) de chaque homicide commis au Canada. Toutefois, parce que de nombreuses enquêtes sur les homicides sont longues et complexes, certaines affaires sont résolues seulement après avoir été déclarées dans l'Enquête sur les homicides. Comme les renseignements révisés ne sont pas nécessairement transmis au personnel de l'Enquête sur les homicides, les taux de classement des homicides par les services de police sont continuellement sous-estimés.

Méthode

Afin d'estimer avec justesse les taux de classement des homicides par les services de police au fil du temps, on a entrepris un projet rétrospectif visant à mettre à jour les données sur l'état de classement de tous les homicides non résolus ayant été commis au Canada depuis 1961 (début de la collecte des données de l'Enquête sur les homicides). On a communiqué avec chaque service de police au Canada qui avait déclaré au moins un homicide non résolu depuis cette année pour vérifier l'exactitude des renseignements. En tout, on a demandé à 89 différents services de police de mettre à jour leurs renseignements sur 3 875 homicides qui étaient survenus depuis 1961. Par suite de cette mise à jour, l'état de classement de 427 (11 %) de ces homicides non résolus a été changé à résolu.

Pour les années entre 1961 et 1973, les taux de classement sont seulement disponibles par province et territoire, mais les données recueillies à compter de 1974 peuvent également être ventilées selon le service de police. L'analyse selon le service de police porte sur les données de 1976 à 2005, afin que la période visée soit exactement de 30 ans.

Variations régionales

Dans l'ensemble, sur les quelque 24 000 homicides qui ont été commis au Canada depuis la première année de comptabilisation des données en 1961, 85 % ont été résolus par la police. Les taux de classement des homicides étaient les plus importants, soit autour de 90 %, au début et au milieu des années 1960 (alors que le taux d'homicides était à son plus faible). Pendant les trois décennies suivantes, le taux de classement des homicides est demeuré relativement stable. Puis, à compter du milieu des années 1990, le taux a commencé à diminuer graduellement. En 2005, le taux de classement des homicides s'établissait à 73 %. Il importe toutefois de se rappeler qu'un taux un peu moins élevé est à prévoir pour les années les plus récentes, étant donné que la police a eu moins de temps pour résoudre les homicides.

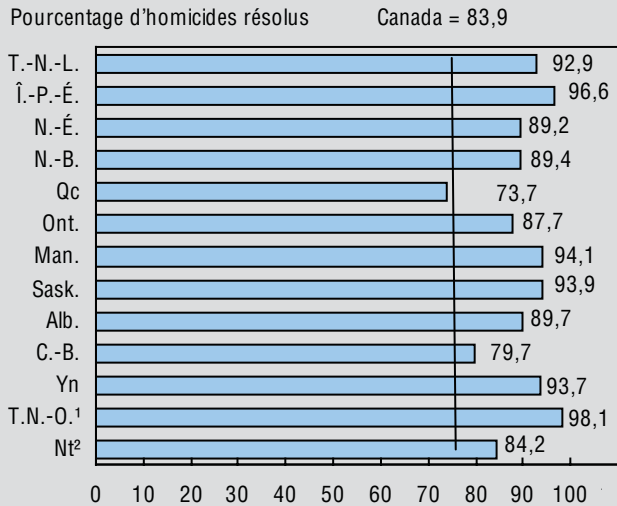
Entre 1976 et 2005², les taux les plus élevés de classement des homicides ont été constatés dans la province et le territoire qui ont déclaré un nombre relativement faible d'homicides, notamment les Territoires du Nord-Ouest (98 %) et l'Île-du-Prince-Édouard (97 %). Au cours de la même période de 30 ans, les taux de classement des homicides étaient les plus bas au Québec (74 %). De faibles taux de classement ont été observés dans plusieurs des principaux services de police municipaux du Québec, dont ceux de Montréal (65 %), de Laval (67 %) et de Longueuil (74 %), qui ont tous enregistré des taux de classement parmi les plus bas au pays. Les taux de classement inférieurs enregistrés au Québec pourraient s'expliquer en partie par le fait que la province compte une forte proportion d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu et de victimes se livrant à des activités illégales. Les homicides comportant ces caractéristiques sont généralement plus difficiles à résoudre. Pour obtenir de plus amples renseignements concernant l'incidence sur les taux de classement du type d'arme et

suite à la page 11

de la participation de la victime à des activités illégales, voir la section « Caractéristiques des homicides non résolus » à la fin du présent encadré. En plus des trois services de police déjà mentionnés au Québec, on trouve également quelques-uns des taux de classement les plus faibles dans certains services de police des plus grandes villes, comme ceux de Toronto et Vancouver.

Figure 1

Taux de classement des homicides, selon la province et le territoire, 1976 à 2005



- Inclut le Nunavut avant 1999.
- Le taux de classement des homicides est calculé pour la période de 1999 à 2004.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Au nombre des plus importants services de police, c'est le service de police de London qui a enregistré le taux global de classement le plus élevé; il a résolu 98 % de tous les homicides sur son territoire entre 1976 et 2005. Ce taux est suivi de près de celui du service de police du Grand Sudbury et de celui du service régional de Niagara.

Délais de résolution des homicides

En général, la plupart des homicides qui sont résolus par la police le sont assez rapidement. De tous les homicides résolus entre 1991 et 2005³, 70 % l'ont été en l'espace d'une semaine, tandis que 25 % l'ont été en moins d'un an. Seulement 5 % des homicides ont été résolus par la police un an ou plus suivant la date de l'affaire.

Le délai moyen de résolution d'un homicide varie selon le lien qui existe entre l'auteur présumé et la victime. Si l'on fait abstraction des homicides commis par le père ou la mère, on constate que 81 % des 1 998 homicides perpétrés par un membre de la famille (comme un conjoint, un frère, une sœur, un fils, une fille ou un membre de la famille étendue) ont été résolus en l'espace d'une semaine. Toutefois, la police a généralement mis plus de temps à résoudre les homicides commis par le père ou la mère (65 % ont été résolus en l'espace d'une semaine).

Les homicides commis par un associé criminel ou contre un associé criminel étaient les moins susceptibles d'être résolus rapidement — moins de la moitié (45 %) l'ont été en l'espace d'une semaine. En moyenne, la police a mis environ six mois et demi à résoudre les homicides de ce genre.

Tableau explicatif 1

Taux de classement pour les services de police desservant un territoire de plus de 150 000 habitants, 1976 à 2005

Service de police	Total des homicides	Taux de classement de 1976 à 2005
	n ^{bre}	%
London	139	97,8
Grand Sudbury	99	96,0
Service régional de Niagara	216	95,4
Service régional de Durham	114	94,7
Winnipeg	573	94,4
Service régional de Peel	240	94,2
St. John's (RNC*)	49	93,9
Regina	186	93,5
Ottawa	319	92,8
Police provinciale de l'Ontario	1 042	91,2
Gendarmerie royale du Canada (GRC)	4 713	89,0
Windsor	181	90,6
Waterloo	148	90,5
Hamilton	332	90,4
Calgary	450	89,6
Saskatoon	152	89,5
Service régional de Halton	69	87,0
Edmonton	657	86,0
Gatineau-Métro	89	85,4
Québec	244	81,6
Sûreté du Québec	1 245	80,3
Halifax	157	80,3
Toronto	1 748	78,4
Service régional de York	159	75,5
Longueuil	185	74,1
Vancouver	772	69,9
Laval	173	67,1
Montréal	2 003	65,4

* Royal Newfoundland Constabulary

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

La police a aussi mis généralement plus de temps à résoudre les homicides commis par un étranger que les homicides dont l'auteur était connu de la victime. En moyenne, les homicides perpétrés par un étranger ont été résolus par la police un peu plus de quatre mois suivant la date de l'affaire.

Caractéristiques des homicides non résolus

Les caractéristiques des homicides résolus et celles des homicides non résolus ont tendance à différer. À titre d'exemple, les homicides non résolus étaient plus susceptibles que les homicides résolus d'avoir été commis à l'aide d'une arme à feu. Entre 1991 et 2005, 54 % de tous les homicides non résolus ont été commis à l'aide d'une arme à feu, comparativement à 27 % des homicides résolus. Les homicides commis à l'aide d'une arme à feu étaient plus susceptibles d'être résolus lorsque le type d'arme utilisé était une carabine ou un fusil de chasse que lorsqu'il s'agissait d'une arme à feu entièrement automatique ou d'une arme de poing.

De plus, les homicides non résolus étaient plus susceptibles que les homicides résolus d'être commis dans le cadre d'activités illégales. Au cours des 15 dernières années, 37 % des homicides non résolus ont été perpétrés contre des victimes qui se livraient à des activités illégales (p. ex. gangs, drogues, prostitution), comparativement à 9 % des homicides résolus.

suite à la page 12

Après avoir pris en compte d'autres facteurs (c.-à-d. l'âge, le sexe et l'état matrimonial de la victime, ainsi que le lieu et l'heure de l'affaire, et le nombre de victimes tuées), on a pu déterminer que les homicides commis à l'aide d'une arme à feu étaient 2,9 fois plus susceptibles de ne pas être résolus que les homicides commis avec d'autres types d'armes. Les homicides contre des victimes qui se livraient à des activités illégales étaient 3,5 fois plus susceptibles de ne pas être résolus que les homicides sur des victimes qui exerçaient un emploi légitime ou qui n'avaient pas d'emploi.

Un examen des différents services de police révèle que ceux qui déclarent les plus fortes proportions d'homicides commis dans le cadre d'activités illégales ou commis avec une arme à feu ont tendance à afficher les plus faibles taux de classement des homicides. Ainsi, trois des quatre principaux services de police municipaux du Canada, soit ceux de Toronto, de Montréal et de York, ont déclaré non seulement des

taux de classement parmi les plus bas, mais également les plus fortes proportions d'homicides commis dans le cadre d'activités illégales ou commis avec une arme à feu.

1. Les taux de classement sont souvent utilisés comme mesure de l'efficacité des services de police. Toutefois, il convient de mentionner que les taux de classement ne constituent qu'une des méthodes servant à évaluer le rendement policier.
2. On ne dispose pas de données sur les taux de classement des homicides selon le service de police avant 1974. Pour que l'examen vise une période exacte de 30 ans, la période sur laquelle porte la présente analyse commence en 1976.
3. Comme on ne dispose pas toujours de données sur la date de classement avant 1991, le délai moyen de résolution d'un homicide ne peut être calculé pour les homicides déclarés avant cette année-là.

Les deux tiers des auteurs présumés adultes et la moitié des victimes adultes ont un casier judiciaire

En 1997, dans le cadre de l'Enquête sur les homicides, on a commencé à recueillir des données sur les antécédents criminels des victimes et des auteurs présumés. Même si une personne peut avoir plus d'une condamnation antérieure, on demande uniquement à la police d'indiquer la plus grave.

En 2005, près des deux tiers (64 %) des adultes (personnes de 18 ans et plus) qui étaient les auteurs présumés d'un homicide avaient un casier judiciaire au Canada. De tous les adultes qui avaient des antécédents criminels, 62 % avaient déjà été reconnus coupables d'une infraction avec violence : 6 d'un homicide, 53 d'un vol qualifié et 145 d'une autre infraction avec violence (comme des voies de fait).

À l'instar des adultes, une forte proportion de jeunes auteurs présumés avaient des antécédents criminels. Sur les 65 jeunes (12 à 17 ans) ayant commis un homicide en 2005, plus du tiers (37 %) avaient des antécédents criminels. Environ la moitié (54 %) des jeunes ayant des antécédents criminels avaient déjà été reconnus coupables d'une infraction avec violence, dont aucun homicide. Les auteurs présumés de sexe masculin, aussi bien les adultes que les jeunes, étaient plus susceptibles que les auteures présumées d'avoir des antécédents criminels.

Les contacts antérieurs avec le système de justice pénale ne se limitent pas aux auteurs présumés. La moitié (52 %) des victimes adultes d'homicide avaient également un casier judiciaire au Canada. La moitié de ces victimes avaient déjà été reconnues coupables d'un crime de violence : 4 d'un homicide, 32 d'un vol qualifié et 116 d'une autre infraction avec violence. Sur les 27 jeunes victimes, 7 avaient déjà été reconnues coupables d'un crime, selon les données déclarées par la police.

Les Autochtones sont surreprésentés chez les victimes et les auteurs présumés d'homicide

Alors que les Autochtones constituent environ 3 % de la population canadienne, ils représentaient 17 % des victimes et 23 % des auteurs présumés d'homicide en 2005. Il importe de mentionner que ces données excluent environ 50 % des victimes et des auteurs présumés pour lesquels la police a déclaré que l'origine autochtone était inconnue. Conformément à des lignes directrices internes, certains services de police (dont la Gendarmerie royale du Canada et le Service de police de Toronto) ne déclarent pas

l'origine autochtone des victimes et des auteurs présumés dans l'Enquête sur les homicides¹⁴.

Homicide chez les jeunes

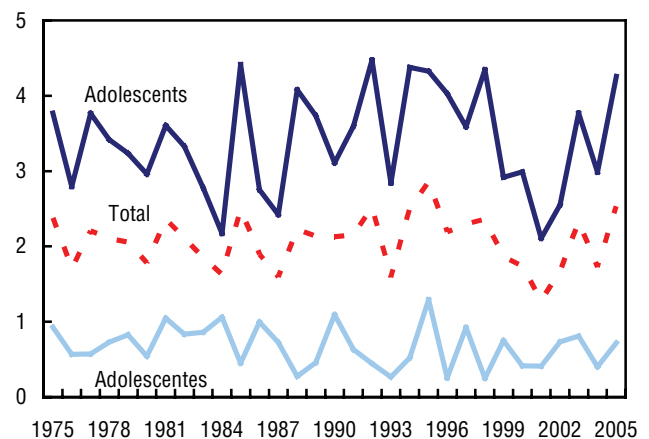
Les homicides commis par des jeunes accusent une hausse en 2005

En 2005, on a dénombré 65 jeunes auteurs présumés d'homicide, soit 21 de plus que l'année précédente (tableau 13). Le taux de jeunes auteurs présumés en 2005 a atteint son point le plus élevé en plus d'une décennie (figure 9). L'augmentation du nombre de jeunes auteurs présumés d'homicide en 2005 fait contraste à

Figure 9

Jeunes auteurs présumés d'homicide âgés de 12 à 17 ans, Canada, 1975 à 2005

Taux pour 100 000 jeunes



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

14. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les Autochtones en tant que victimes et auteurs présumés, voir Jodi-Anne Brzozowski, Andrea Taylor-Butts et Sara Johnson, 2006, « La victimisation et la criminalité chez les peuples autochtones du Canada », *Juristat*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 26, n° 3.

la tendance du taux de criminalité adolescente en général, qui a diminué de 6 %, incluant une baisse de 2 % des crimes de violence (Gannon, 2006).

Parmi les 65 jeunes auteurs présumés, 86 % étaient des garçons, ce qui correspond à la moyenne décennale précédente (tableau 13).

Dans la plupart des cas, les homicides sont perpétrés par une seule personne. Toutefois, ceux qui sont commis par des jeunes ont souvent plus d'un auteur. Parmi les 51 homicides mettant en cause des jeunes, plus de la moitié ont été perpétrés par deux personnes ou plus. À titre de comparaison, sur les 403 affaires résolues commises uniquement par des adultes, 14 % avaient deux auteurs ou plus.

En 2005, une proportion plus élevée d'affaires impliquant des jeunes (43 %) que d'affaires commises uniquement par des adultes (14 %) comportaient le meurtre d'un étranger. Comme par le passé, les jeunes étaient plus susceptibles de tuer d'autres jeunes et de jeunes adultes. En ce qui concerne les homicides résolus qui ont été commis par des jeunes en 2005, plus de la moitié (56 %) des victimes avaient entre 12 et 24 ans. Par comparaison, 20 % des personnes tuées par des adultes faisait partie de ce groupe d'âge.

Facteurs déclenchants

Un grand nombre d'homicides sont liés à la consommation d'alcool ou de drogues

Il est reconnu que l'alcool, les drogues et d'autres intoxicants jouent un rôle dans la perpétration de nombreux crimes, incluant l'homicide (Parker et Auerhahn, 1999). Dans les affaires pour lesquelles la police a pu déterminer s'il y avait eu consommation d'alcool ou de drogues, elle a indiqué que la majorité des auteurs présumés (73 %) et des victimes (57 %) étaient sous l'emprise d'une substance intoxicante au moment de l'homicide. Les personnes de sexe masculin étaient plus susceptibles que les personnes de sexe féminin d'avoir consommé de l'alcool ou des drogues, tant dans le cas des victimes que dans celui des auteurs présumés (66 % contre 34 % chez les victimes, et 74 % contre 65 % chez les auteurs présumés).

La police soupçonne un trouble mental chez 1 auteur présumé sur 8

En 1997, dans le cadre de l'Enquête sur les homicides, on a commencé à recueillir des données sur les troubles mentaux ou du développement (p. ex. schizophrénie, trouble bipolaire ou démence) soupçonnés chez les auteurs présumés. Ces données sur la santé mentale des auteurs présumés sont fondées sur la perception de la police, et elles ne sont pas nécessairement confirmées par l'évaluation d'un médecin ou d'un professionnel de la santé. Elles doivent donc être interprétées avec prudence.

La police soupçonnait la présence d'un trouble mental ou du développement chez 13 % des auteurs présumés en 2005, un pourcentage semblable à celui qui a été signalé chaque année depuis 1997. Conformément aux années précédentes, la police soupçonnait la présence d'un trouble mental plus souvent chez les auteures présumées que chez les auteurs présumés.

Près de la moitié des homicides se produisent pendant la perpétration d'une autre infraction

Près de la moitié (45 %) des affaires d'homicide survenues en 2005 (pour lesquelles des données sont disponibles) se sont produites pendant la perpétration d'une autre infraction qui a abouti à l'homicide. De ces 224 affaires, la majorité (164) ont été commises par suite d'une infraction avec violence, le plus souvent pendant des voies de fait (97) ou un vol qualifié contre une personne ou une entreprise (38).

Professions à risque

Cinq policiers sont tués en 2005

L'Enquête sur les homicides permet de recueillir des données sur les homicides qui sont liés à la profession de la victime, qu'elle soit légitime ou non. En raison de dangers inhérents à certaines professions, certaines personnes sont plus à risque d'être victimes de violence et d'homicide. Il convient de mentionner que l'analyse qui suit tient compte uniquement des victimes dont le décès était directement attribuable à leur profession, en totalité ou en partie. Par exemple, si un policier était tué en raison d'une querelle familiale non liée à son travail, cet homicide ne serait pas compté comme un homicide lié à la profession.

Il est assez rare qu'une victime soit tuée dans l'exercice d'un emploi légitime. Depuis que ces données sont devenues disponibles en 1997 grâce à l'Enquête sur les homicides, on a dénombré 17 personnes en moyenne tuées chaque année dans l'exercice de leurs fonctions.

Depuis 1961, 125 policiers ont été tués dans l'exercice de leur fonctions (en moyenne près de 3 par an), dont 5 en 2005. Par comparaison, selon des données provisoires des États-Unis, où la population est à peu près huit fois plus nombreuse que celle du Canada, 55 policiers ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions en 2005 (département de la Justice des États-Unis, 2006). Il y a eu 10 autres victimes tuées à cause de l'emploi légitime qu'elles occupaient, incluant des chauffeurs de taxi, des commis de dépanneur et des préposés de stations-service.

Un grand nombre de victimes exerçaient des « professions » illégales

Les données de l'Enquête sur les homicides révèlent que les homicides sont souvent associés à la participation de la victime à des activités illégales, comme des activités de gang, le trafic de drogues et la prostitution. Selon les données déclarées par la police, 9 prostituées ont été tuées en 2005, un nombre semblable à la moyenne déclarée chaque année avant la découverte des homicides à Port Coquitlam, en Colombie-Britannique¹⁵. La police a été en mesure d'établir que, pour 3 des prostituées, l'homicide était directement lié à l'exercice de leur profession, mais elle n'a pu faire cette détermination pour les 6 autres.

15. Par suite des enquêtes en cours à Port Coquitlam, en Colombie-Britannique, la police a déclaré 5 homicides en 2004, 7 homicides en 2003 et 15 homicides en 2002 qui avaient tous été commis au cours d'années antérieures. Les homicides sont comptés dans l'année au cours de laquelle la police a déposé son rapport.

Par ailleurs, 139 homicides ont été commis contre des personnes exerçant d'autres types de « professions » illégales, dont des trafiquants de drogues, des membres d'un groupe du crime organisé ou d'un gang, soit 37 de plus qu'en 2004.

Méthodes

En 1961, dans le cadre de l'Enquête sur les homicides, on a commencé à recueillir auprès de la police des données sur les affaires, les victimes et les auteurs présumés d'homicide au Canada. Jusqu'en 1974, les infanticides et les homicides involontaires coupables n'étaient pas inclus dans l'enquête. Toutefois, même si l'on ne dispose pas de données sur les caractéristiques détaillées des affaires d'infanticide et d'homicide involontaire coupable survenues avant 1974, ces comptes sont disponibles par l'intermédiaire du Programme de déclaration uniforme de la criminalité et sont inclus dans les totalisations historiques agrégées.

Chaque fois qu'un homicide est porté à l'attention des autorités policières, le service de police qui mène l'enquête remplit un questionnaire d'enquête, qui est ensuite transmis au Centre canadien de la statistique juridique. Ce questionnaire a subi peu de modifications de 1961 à 1990. En 1991, en 1997 et de nouveau en 2005, on a révisé et élargi l'Enquête sur les homicides afin de répondre à de nouveaux besoins en information.

Le compte total des homicides consignés chaque année correspond au nombre total d'homicides *connus* des services de police et *déclarés* dans l'Enquête sur les homicides au cours cette année-là. Par conséquent, étant donné que certains homicides ne viennent à l'attention de la police que longtemps après qu'ils ont été perpétrés, certains homicides commis au cours d'années antérieures sont comptés dans l'année où ils sont déclarés par la police dans le cadre de l'Enquête sur les homicides.

Des données sur les auteurs présumés d'homicide ne sont disponibles que pour les affaires résolues (c.-à-d. lorsqu'au moins un auteur présumé a été identifié). Les caractéristiques des auteurs présumés sont mises à jour aussitôt que l'affaire a été classée et que de nouvelles données sont déclarées dans l'Enquête sur les homicides. Dans les affaires où il y a plus d'un auteur présumé, on consigne uniquement le lien entre la victime et le principal auteur présumé.

Glossaire

Auteur présumé

Un auteur présumé est une personne contre qui il existe suffisamment de preuves pour porter une accusation relativement à une affaire d'homicide. Dans le présent rapport, les termes « agresseur » et « auteur présumé » sont utilisés de façon interchangeable.

Affaire

Une affaire est définie comme une ou plusieurs infractions criminelles commises au cours d'un seul événement distinct, peu importe le nombre de victimes. S'il y a plus d'une victime ou d'un auteur présumé, les infractions doivent avoir été commises au **même endroit** et au **même moment** pour être incluses

dans une même affaire. Le nombre d'affaires est normalement moins élevé que le nombre de victimes, certaines affaires faisant plusieurs victimes.

Homicide

Il y a homicide lorsqu'une personne, directement ou indirectement, par n'importe quel moyen, cause la mort d'un être humain. L'homicide est soit coupable (meurtre, homicide involontaire coupable ou infanticide), soit non coupable (pas une infraction, donc hors du champ de l'Enquête sur les homicides). Les décès causés par la négligence criminelle, le suicide et l'homicide accidentel ou justifiable (p. ex. légitime défense) sont exclus.

Homicide involontaire coupable

L'homicide involontaire coupable est un homicide coupable qui n'est ni un meurtre ni un infanticide.

Homicide résolu

Un homicide est résolu lorsqu'un auteur présumé a été identifié par la police et que l'affaire a été classée soit par le dépôt ou la recommandation d'une accusation, soit sans accusation (p. ex. par la mort de l'auteur présumé par suicide ou par suite de causes naturelles).

Homicide attribuable à un gang

Un homicide attribuable à un gang est un homicide qui, selon la police, découle d'activités menées par un groupe du crime organisé ou une bande de rue.

Groupe du crime organisé

Un groupe du crime organisé est un groupe à participation fixe ou flexible d'au moins deux personnes qui communiquent, coopèrent et conspirent dans un collectif ou un réseau établi, et dont l'un des principaux objectifs ou l'une des principales activités consiste à faciliter la perpétration d'infractions ou à en commettre en vue d'en tirer des avantages matériels ou un profit financier.

Bande de rue

Une bande de rue est un groupe plus ou moins structuré d'adolescents, de jeunes adultes ou d'adultes qui ont recours à l'intimidation et la violence pour commettre régulièrement des actes criminels afin d'obtenir du pouvoir et de la reconnaissance ou le contrôle de domaines particuliers d'activités criminelles.

Infanticide

Il y a infanticide lorsqu'une femme cause volontairement la mort de son nouveau-né (nourrisson de moins de un an), si l'on croit que son esprit est alors déséquilibré en raison des effets de l'accouchement ou de la lactation.

Meurtre

Il y a meurtre lorsqu'une personne cause intentionnellement, soit par un acte volontaire, soit par omission, la mort d'un autre être humain, ou qu'elle a l'intention d'infliger des blessures corporelles à une personne sachant qu'elles sont de nature à causer sa mort.

Il y a meurtre au premier degré dans les cas suivants :

- a) le meurtre est commis avec préméditation et de propos délibéré; ou
- b) la victime est une personne employée à la préservation et au maintien de la paix publique (p. ex. un policier, un agent des services correctionnels), et elle est tuée dans l'exercice de ses fonctions; ou
- c) la mort est causée par une personne commettant ou tentant de commettre certaines infractions graves (p. ex. trahison, enlèvement, détournement d'aéronef, agression sexuelle, vol qualifié et incendie criminel).

Le meurtre au deuxième degré désigne tout meurtre autre que le meurtre au premier degré.

Nombre d'homicides

Le nombre d'homicides représente le nombre de victimes homicides connues de la police et déclarées par celle-ci dans le cadre de l'Enquête sur les homicides au cours d'une année donnée. Comme certains homicides ne viennent à l'attention de la police que longtemps après qu'ils ont été commis, il y a généralement quelques homicides inclus dans le total annuel qui ont été commis pendant une année antérieure.

Taux d'homicides

Cette technique normalise les données pour permettre des comparaisons au fil du temps et entre des populations de taille différente. Le taux d'homicides est fondé sur le nombre de victimes pour 100 000 habitants.

Bibliographie

Australian Bureau of Statistics. 2006, *Recorded Crime – Victims* (en ligne), www.abs.gov.au/ausstats/abs@.nsf/mf/4510.0 (site consulté en octobre 2006).

Brzozowski, Jodi-Anne, Andrea Taylor-Butts et Sara Johnson, 2006, « La victimisation et la criminalité chez les peuples autochtones du Canada », *Juristat*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 26, n° 3.

Campbell, Jacquelyn C., Catherine Oliver et Linda Bullock. 1998, « The dynamics of battering during pregnancy: Women's explanations of why », *Empowering survivors of abuse : Health care for battered women and their children*, sous la direction de Jacquelyn C. Campbell, Thousand Oaks, Californie, Sage, p. 81 à 89.

Chang, Jeani et autres. 2005, « Homicide: A Leading Cause of Injury Deaths Among Pregnant and Postpartum Women in the United States, 1991-1999 », *American Journal of Public Health*, vol. 95, n° 3, p. 471 à 477.

Département de la Justice des États-Unis. 2006, *Crime in the United States, 2005* (en ligne), Washington, District fédéral de Columbia, Federal Bureau of Investigation, www.fbi.gov/ucr/05cius/offenses/violent_crime/murder_homicide.html (site consulté en octobre 2006).

Gannon, Maire. 2006, « Statistiques de la criminalité au Canada, 2005 », *Juristat*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 26, n° 4.

Hong Kong Police Force. 2006, *Homicide 1995-2005* (en ligne), www.info.gov.hk/police/hkp-home/english/statistics/homicide.htm (site consulté en octobre 2006).

Institut National de la Statistique et des Études Économiques. 2006, *Crimes et délits constatés et taux d'élucidation* (en ligne), « La France en faits et chiffres », www.insee.fr/Fr/ffc/chifcle_fiche.asp?tab_id=97 (site consulté en octobre 2006).

Krulewicz, Cara J. et autres. 2001, « Hidden from view: Violent deaths among pregnant women in the District of Columbia, 1988-1996 », *Journal of Midwifery and Women's Health*, vol. 46, n° 1, p. 4 à 10.

Mihorean, Karen. 2005, « Tendances des actes de violence signalés à la police par les victimes », *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2006*, sous la direction de Kathy AuCoin, produit n° 85-224 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.

Mouzos, Jenny. Mai 2000, « The Licensing and Registration Status of Firearms Used in Homicide », *Trends and Issues in Crime and Criminal Justice*, n° 151.

Parker, Robert Nash, et Kathleen Auerhahn. 1999, « Drugs, Alcohol and Homicide: Issues in Theory and Research », *Homicide: A Sourcebook of Social Research*, sous la direction de M. Dwayne Smith et Margaret Zahn, Thousand Oaks, Californie, Sage Publications, p. 176 à 191.

Singapore Police Force. 2006, *Crime Situation: Index crimes* (en ligne), www.spf.gov.sg/stats/stats2005_index.htm (site consulté en octobre 2006).

Statistics Denmark. 2006, *Reported criminal offences by region and type of offence* (en ligne), www.statbank.dk (site consulté en octobre 2006).

Statistics Finland. 2006, *Statistiques de la justice : Criminalité* (en ligne), « Finlande en chiffres », www.stat.fi/tup/suoluk/suoluk_oikeusolot_fr.html (site consulté en octobre 2006).

Statistics New Zealand. 2006, *National Annual Recorded Offences for the Latest 10 Calendar Years* (en ligne), www.stats.govt.nz/products-and-services/table-builder/crime-tables/offences/offence-calendar.htm#national (site consulté en octobre 2006).

Statistique Canada. 2003, *Statistique de l'état civil — Base de données sur les décès*, Ottawa, Division de la statistique de la santé.

Tableau 1

Nombre d'homicides selon la province ou le territoire, 1961 à 2005¹

Année	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B. ²	Yukon	T.N.-O. ³	Nunavut	Canada
1961	1	1	6	2	52	89	15	14	18	34	1	0	...	233
1962	0	1	10	8	62	76	19	13	18	55	3	0	...	265
1963	3	0	6	5	69	76	16	8	27	35	3	1	...	249
1964	5	0	13	5	52	81	16	20	25	32	1	3	...	253
1965	6	4	10	5	63	77	15	15	20	57	3	2	...	277
1966	3	1	9	6	56	71	17	12	27	48	0	0	...	250
1967	1	0	10	5	75	114	15	25	38	47	6	2	...	338
1968	5	0	9	5	102	104	28	23	25	73	1	0	...	375
1969	5	1	12	1	126	111	28	33	23	50	0	1	...	391
1970	1	1	15	8	141	115	29	24	42	78	6	7	...	467
1971	2	0	16	10	124	151	33	29	45	61	0	2	...	473
1972	2	2	14	11	157	141	36	28	37	88	3	2	...	521
1973	3	0	19	17	155	160	38	23	36	87	4	4	...	546
1974	3	2	8	21	169	160	42	31	44	107	5	8	...	600
1975	4	0	14	12	226	206	37	36	57	98	6	5	...	701
1976	6	2	25	14	205	183	31	34	68	88	4	8	...	668
1977	8	1	14	38	197	192	44	46	70	91	6	4	...	711
1978	9	4	13	27	180	182	39	32	84	85	2	4	...	661
1979	5	0	17	11	186	175	44	36	56	90	4	7	...	631
1980	3	1	12	9	181	158	31	31	55	105	2	4	...	592
1981	4	1	11	17	186	170	41	29	73	110	1	5	...	648
1982	6	0	12	13	190	184	35	39	70	109	2	7	...	667
1983	6	0	13	11	190	202	40	33	75	108	1	3	...	682
1984	6	0	15	14	198	190	43	30	54	110	2	5	...	667
1985 ⁴	5	1	26	14	219	193	26	28	63	113	6	10	...	704
1986	4	0	15	12	156	139	47	26	64	89	3	14	...	569
1987	5	0	14	20	174	204	44	30	73	78	0	2	...	644
1988	7	1	11	8	154	186	31	23	66	80	1	8	...	576
1989	5	1	16	18	215	175	43	22	67	86	2	7	...	657
1990	0	1	9	12	184	182	39	36	74	110	1	12	...	660
1991	10	2	21	17	181	245	42	21	84	128	0	3	...	754
1992	2	0	21	11	166	242	29	32	92	122	2	13	...	732
1993	7	2	19	11	159	192	31	30	49	120	0	7	...	627
1994	4	1	19	15	126	192	29	24	66	113	3	4	...	596
1995	5	1	17	14	135	181	27	21	60	120	4	3	...	588
1996	7	1	18	9	154	187	45	32	53	125	0	4	...	635
1997	7	0	24	8	132	178	31	25	61	116	1	3	...	586
1998	7	1	24	5	137	156	33	33	64	90	3	5	...	558
1999	2	1	13	9	137	162	26	13	61	110	1	1	2	538
2000	6	3	15	10	150	156	30	26	59	85	2	1	3	546
2001	1	2	9	8	140	170	34	27	70	84	1	4	3	553
2002	2	1	9	9	118	178	36	27	70	126	0	4	2	582
2003	5	1	8	8	99	178	43	41	64	94	1	4	3	549
2004 ^r	2	0	14	7	111	187	50	39	86	113	7	4	4	624
2005	9	0	20	9	100	218	49	43	109	98	1	0	2	658

... n'ayant pas lieu de figurer

^r révisé

1. Certains des homicides comptés dans les données d'une année particulière se sont produits au cours d'une année précédente. Les homicides sont comptés dans l'année au cours de laquelle la police a déposé le rapport.
2. Par suite des enquêtes en cours à Port Coquitlam, en Colombie-Britannique, la police a déclaré 5 homicides en 2004, 7 homicides en 2003 et 15 homicides en 2002 qui ont eu lieu au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptés dans l'année au cours de laquelle la police a déposé le rapport.
3. Inclut le Nunavut avant 1999.
4. Exclut les 329 victimes dans l'affaire « Air India ».

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 2

Taux de victimes d'homicide¹, selon la province ou le territoire, 1961 à 2005

Année	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B. ²	Yukon	T.N.-O. ³	Nunavut	Canada	Variation en % pour le Canada
1961	0,22	0,96	0,81	0,33	0,99	1,43	1,63	1,51	1,35	2,09	6,84	0,00	...	1,28	...
1962	0,00	0,93	1,34	1,32	1,15	1,20	2,03	1,40	1,31	3,31	19,99	0,00	...	1,43	11,6
1963	0,63	0,00	0,80	0,82	1,26	1,17	1,69	0,86	1,92	2,06	20,01	3,89	...	1,32	-7,8
1964	1,04	0,00	1,72	0,82	0,93	1,22	1,67	2,12	1,75	1,83	6,69	11,18	...	1,31	-0,3
1965	1,23	3,69	1,32	0,81	1,11	1,13	1,55	1,58	1,38	3,17	20,57	7,29	...	1,41	7,5
1966	0,61	0,92	1,19	0,97	0,97	1,02	1,77	1,26	1,85	2,56	0,00	0,00	...	1,25	-11,4
1967	0,20	0,00	1,32	0,81	1,28	1,60	1,56	2,61	2,55	2,42	39,97	6,89	...	1,66	32,8
1968	0,99	0,00	1,17	0,80	1,72	1,43	2,88	2,40	1,64	3,64	6,65	0,00	...	1,81	9,2
1969	0,97	0,90	1,55	0,16	2,11	1,50	2,86	3,44	1,48	2,43	0,00	3,22	...	1,86	2,8
1970	0,19	0,91	1,92	1,28	2,34	1,52	2,95	2,55	2,63	3,67	35,25	21,21	...	2,19	17,8
1971	0,38	0,00	2,01	1,56	2,02	1,92	3,30	3,11	2,70	2,72	0,00	5,49	...	2,15	-1,8
1972	0,37	1,76	1,75	1,70	2,54	1,77	3,59	3,04	2,18	3,82	14,89	5,16	...	2,34	8,9
1973	0,55	0,00	2,34	2,59	2,49	1,98	3,77	2,52	2,09	3,68	18,91	9,82	...	2,43	3,5
1974	0,55	1,72	0,98	3,16	2,70	1,95	4,12	3,41	2,51	4,38	23,73	19,45	...	2,63	8,4
1975	0,72	0,00	1,69	1,77	3,57	2,48	3,61	3,92	3,15	3,92	27,39	11,67	...	3,03	15,1
1976	1,07	1,69	2,99	2,03	3,20	2,17	3,00	3,65	3,64	3,47	17,80	18,05	...	2,85	-6,0
1977	1,42	0,83	1,67	5,46	3,06	2,26	4,24	4,87	3,59	3,54	26,27	8,96	...	3,00	5,2
1978	1,59	3,29	1,54	3,86	2,79	2,12	3,75	3,36	4,15	3,25	8,42	8,84	...	2,76	-8,0
1979	0,88	0,00	2,00	1,56	2,88	2,02	4,24	3,75	2,67	3,38	16,67	15,31	...	2,61	-5,5
1980	0,52	0,81	1,41	1,27	2,78	1,81	3,00	3,20	2,51	3,83	8,22	8,64	...	2,41	-7,4
1981	0,70	0,81	1,29	2,41	2,84	1,93	3,96	2,97	3,18	3,90	4,18	10,51	...	2,61	8,1
1982	1,04	0,00	1,40	1,84	2,89	2,06	3,34	3,95	2,96	3,79	8,17	14,14	...	2,66	1,7
1983	1,04	0,00	1,50	1,54	2,88	2,23	3,77	3,29	3,14	3,72	4,23	5,88	...	2,69	1,2
1984	1,03	0,00	1,71	1,94	2,99	2,07	4,01	2,95	2,26	3,73	8,36	9,51	...	2,60	-3,1
1985 ⁴	0,86	0,78	2,94	1,93	3,29	2,08	2,40	2,73	2,62	3,80	24,63	18,38	...	2,72	4,6
1986	0,69	0,00	1,69	1,65	2,33	1,47	4,31	2,53	2,63	2,96	12,26	25,60	...	2,18	-20,0
1987	0,87	0,00	1,57	2,75	2,57	2,12	4,01	2,90	3,00	2,56	0,00	3,63	...	2,43	11,7
1988	1,22	0,77	1,23	1,10	2,25	1,89	2,81	2,24	2,69	2,57	3,76	14,37	...	2,15	-11,7
1989	0,87	0,77	1,77	2,45	3,10	1,73	3,90	2,16	2,69	2,69	7,38	12,27	...	2,41	12,0
1990	0,00	0,77	0,99	1,62	2,63	1,77	3,53	3,57	2,91	3,34	3,60	20,37	...	2,38	-1,1
1991	1,73	1,53	2,29	2,28	2,56	2,35	3,79	2,09	3,24	3,79	0,00	4,92	...	2,69	12,9
1992	0,34	0,00	2,28	1,47	2,34	2,29	2,61	3,19	3,49	3,52	6,64	20,86	...	2,58	-4,1
1993	1,21	1,51	2,06	1,47	2,22	1,80	2,77	2,98	1,84	3,36	0,00	11,04	...	2,19	-15,3
1994	0,70	0,75	2,05	2,00	1,75	1,77	2,58	2,38	2,44	3,07	10,10	6,15	...	2,06	-6,0
1995	0,88	0,74	1,83	1,86	1,87	1,65	2,39	2,07	2,19	3,18	13,14	4,52	...	2,01	-2,4
1996	1,25	0,74	1,93	1,20	2,13	1,69	3,97	3,14	1,91	3,23	0,00	5,93	...	2,14	6,9
1997	1,27	0,00	2,57	1,06	1,81	1,59	2,73	2,46	2,16	2,94	3,15	4,44	...	1,96	-8,6
1998	1,30	0,74	2,58	0,67	1,88	1,37	2,90	3,24	2,21	2,26	9,63	7,44	...	1,85	-5,6
1999	0,37	0,73	1,39	1,20	1,87	1,41	2,28	1,28	2,07	2,74	3,25	2,46	7,46	1,77	-4,4
2000	1,14	2,20	1,61	1,33	2,04	1,34	2,61	2,58	1,96	2,10	6,57	2,47	10,91	1,78	0,5
2001	0,19	1,46	0,97	1,07	1,89	1,43	2,95	2,70	2,29	2,06	3,32	9,80	10,67	1,78	0,2
2002	0,39	0,73	0,96	1,20	1,58	1,47	3,12	2,71	2,25	3,06	0,00	9,64	6,96	1,86	4,1
2003	0,96	0,73	0,85	1,06	1,32	1,45	3,70	4,12	2,03	2,26	3,27	9,47	10,29	1,73	-6,6
2004 ^r	0,39	0,00	1,49	0,93	1,47	1,51	4,27	3,92	2,68	2,69	22,69	9,33	13,48	1,95	12,6
2005	1,74	0,00	2,13	1,20	1,32	1,74	4,16	4,33	3,35	2,30	3,23	0,00	6,67	2,04	4,5

... n'ayant pas lieu de figurer
r révisé

- Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Estimations démographiques au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie, Statistique démographique et du recensement, Statistique Canada :
1961 à 1970 : estimations intercensitaires définitives;
1971 à 1995 : estimations intercensitaires révisées;
1996 à 2000 : estimations intercensitaires définitives;
2001 et 2002 : estimations postcensitaires définitives;
2003 et 2004 : estimations postcensitaires mises à jour;
2005 : estimations postcensitaires provisoires.
- Par suite des enquêtes en cours à Port Coquitlam, en Colombie-Britannique, la police a déclaré 5 homicides en 2004, 7 homicides en 2003 et 15 homicides en 2002 qui ont eu lieu au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptés dans l'année pendant laquelle la police a déposé le rapport.
- Inclut le Nunavut avant 1999.
- Exclut les 329 victimes dans l'affaire « Air India ».

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 3

Homicides selon la région métropolitaine de recensement

Région métropolitaine de recensement (RMR) ¹	2005 ²			2004 ^{3r}			Moyenne de 1995 à 2004	
	Population ⁴	n ^{bre} de victimes	taux ⁵	Population ⁴	n ^{bre} de victimes	taux ⁵	n ^{bre} de victimes	taux ⁵
500 000 habitants et plus								
Toronto	5 306 912	104	1,96	5 218 847	94	1,80	81	1,71
Montréal ⁶	3 675 155	48	1,31	3 632 340	63	1,73	70	2,02
Vancouver ⁷	2 156 509	62	2,88	2 131 960	57	2,67	53	2,63
Calgary	1 061 524	26	2,45	1 049 678	20	1,91	15	1,57
Edmonton ⁶	1 024 946	44	4,29	1 010 938	34	3,36	24	2,49
Ottawa ⁸	876 798	11	1,25	873 316	10	1,15	10	1,19
Québec	720 787	5	0,69	715 335	6	0,84	8	1,17
Winnipeg	698 791	26	3,72	694 593	34	4,89	21	3,08
Hamilton ⁹	697 239	11	1,58	691 112	9	1,30	11	1,74
Total	16 218 661	337	2,08	16 018 119	327	2,04	293	1,96
100 000 à 499 999 habitants								
Kitchener	485 248	7	1,44	477 885	6	1,26	5	1,01
London	471 033	14	2,97	467 918	5	1,07	5	1,03
St. Catharines–Niagara	434 347	14	3,22	432 565	7	1,62	6	1,35
Halifax	380 844	10	2,63	379 248	9	2,37	7	1,99
Victoria	336 030	2	0,60	332 779	5	1,50	6	1,94
Oshawa	333 617	1	0,30	326 629	6	1,84	2	0,81
Windsor	333 163	5	1,50	331 308	4	1,21	6	1,97
Gatineau ¹⁰	284 963	3	1,05	281 229	1	0,36	4	1,33
Saskatoon	244 826	9	3,68	243 144	8	3,29	6	2,49
Regina	201 435	8	3,97	200 634	10	4,98	6	3,21
St. John's	181 527	2	1,10	179 334	1	0,56	2	1,14
Abbotsford ¹¹	162 907	4	2,46	161 516	7	4,33	5	3,03
Grand Sudbury	160 912	2	1,24	160 932	0	0,00	3	1,59
Kingston ^{11,12}	154 389	5	3,24	154 168	0	0,00	3	1,64
Sherbrooke	148 225	0	0,00	147 132	0	0,00	2	1,14
Saguenay	147 071	1	0,68	147 957	2	1,35	1	0,75
Trois-Rivières	145 567	0	0,00	144 782	1	0,69	2	1,04
Saint John	145 363	0	0,00	145 173	1	0,69	1	0,94
Thunder Bay	124 262	3	2,41	124 821	0	0,00	2	1,81
Total	4 875 729	90	1,85	4 839 154	73	1,51	68	1,52
Total des RMR	21 094 390	427	2,02	20 857 273	400	1,92	360	1,86
< 100 000 habitants	11 176 117	231	2,07	11 117 090	224	2,01	215	1,93
Canada	32 270 507	658	2,04	31 974 363	624	1,95	576	1,88

^r révisé

1. Veuillez noter qu'une RMR compte habituellement plus d'un service de police.

2. En 2005, on a déclaré et inclus dans les totaux 13 homicides qui avaient eu lieu au cours d'années précédentes : 2 à Montréal; 1 à Toronto; 1 à Kitchener; 1 à Edmonton; 3 à Vancouver; et 5 dans les régions comptant moins de 100 000 habitants.

3. En 2004, on a déclaré et inclus dans les totaux 21 homicides qui avaient eu lieu au cours d'années précédentes : 2 à Montréal; 1 à Edmonton; 6 à Vancouver et 12 dans les régions comptant moins de 100 000 habitants.

4. Les estimations de la population ont été établies à partir des estimations postcensitaires provisoires pour 2005 et des estimations postcensitaires mises à jour pour 2004 fournies par la Division de la démographie, Statistique démographique et du recensement, Statistique Canada. Les estimations ont été révisées et ajustées par le personnel du Centre canadien de la statistique juridique afin de correspondre aux limites des territoires policiers.

5. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants.

6. Comprend 1 homicide qui s'est produit dans un établissement correctionnel en 2005.

7. Par suite des enquêtes en cours à Port Coquitlam, en Colombie-Britannique, on a inclus dans les données de la RMR de Vancouver 5 homicides déclarés en 2004 qui ont eu lieu au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptés dans l'année au cours de laquelle la police a déposé le rapport.

8. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

9. Comprend 1 homicide qui s'est produit dans un établissement correctionnel en 2004.

10. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située au Québec.

11. Abbotsford et Kingston sont devenues des RMR en 2001. La moyenne et le taux sont calculés pour la période de 2001 à 2004.

12. Comprend 1 homicide qui s'est produit dans un établissement correctionnel et 1, dans une maison de transition en 2005.

Note : En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des chiffres ne corresponde pas au total.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 4

Homicides se produisant sur les territoires des 30 plus grands services de police municipaux

Service de police	2005			2004 ^r		
	Population ¹	n ^{bre} de victimes	taux ²	Population ¹	n ^{bre} de victimes	taux ²
Services de police de la RMR* de Toronto³						
Service de police de Toronto	2 607 637	79	3,03	2 613 479	64	2,45
Service régional de Peel	1 148 445	12	1,04	1 108 252	15	1,35
Service régional de York	922 487	10	1,08	885 972	13	1,47
Services de police de la RMR de Montréal³						
Service de police de Montréal	1 873 813	35	1,87	1 873 071	43	2,30
Service de police de Longueuil	389 071	2	0,51	387 500	4	1,03
Service de police de Laval	370 368	8	2,16	365 556	6	1,64
Services de police de la RMR de Vancouver³						
Service de police de Vancouver	584 701	20	3,42	581 133	25	4,30
Service de police de Surrey (GRC**)	393 256	21	5,34	385 980	10	2,59
Service de police de Burnaby (GRC)	204 320	4	1,96	203 053	2	0,98
Service de police de Richmond (GRC)	173 429	6	3,46	173 177	6	3,46
Autres grands services de police municipaux						
Service de police de Calgary	970 797	24	2,47	953 236	16	1,68
Service de police d'Ottawa	832 550	11	1,32	829 588	10	1,21
Service de police d'Edmonton	718 788	37	5,15	709 984	29	4,08
Service de police de Winnipeg	649 921	25	3,85	646 704	34	5,26
Service régional de Durham ⁴	575 201	1	0,17	563 153	6	1,07
Service de police de Québec	530 618	5	0,94	528 242	6	1,14
Service régional de Hamilton	519 878	10	1,92	519 281	9	1,73
Service régional de Waterloo	485 248	7	1,44	477 885	6	1,26
Service régional de Halton ⁴	443 402	3	0,68	429 578	2	0,47
Service régional de Niagara	434 347	14	3,22	432 565	7	1,62
Service de police de London	359 447	14	3,89	357 586	5	1,40
Service de police de Gatineau-Métro	245 629	2	0,81	230 833	1	0,43
Service de police de Windsor	221 879	5	2,25	221 568	4	1,81
Service régional de Halifax	213 242	10	4,69	212 346	7	3,30
Service de police de Saskatoon	203 032	9	4,43	202 279	8	3,95
Service de police de Regina	182 459	8	4,38	182 092	10	5,49
Service de police de St. John's (RNC***)	181 527	2	1,10	179 334	1	0,56
Service de police du Grand Sudbury	160 912	2	1,24	160 932	0	0,00
Police de la région Sherbrookoise	148 225	0	0,00	147 132	0	0,00
Service de police de Saguenay	147 071	1	0,68	147 957	2	1,35

^r révisé

* région métropolitaine de recensement

** Gendarmerie royale du Canada

***Royal Newfoundland Constabulary

1. Les estimations de la population ont été établies à partir des estimations postcensitaires provisoires pour 2005 et des estimations postcensitaires mises à jour pour 2004 fournies par la Division de la démographie, Statistique démographique et du recensement, Statistique Canada.

2. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants.

3. Seuls les plus grands services de police figurent sous les RMR de Toronto, Montréal et Vancouver. Ils ne représentent pas nécessairement tous les services de police dans ces RMR.

4. Veuillez noter que 60 % des crimes dont est chargé le service régional de Halton et 35 % des crimes traités par le service régional de Durham sont commis à l'intérieur des frontières de la RMR de Toronto.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 5

Méthodes employées pour commettre un homicide, Canada, 1995 à 2005

Année	Arme à feu		Arme pointue		Coups		Étranglement ou suffocation		Syndrome du nourrisson secoué ¹		Incendie (inhalation de fumée ou brûlures)	
	n ^{bre} de victimes	%	n ^{bre} de victimes	%	n ^{bre} de victimes	%	n ^{bre} de victimes	%	n ^{bre} de victimes	%	n ^{bre} de victimes	%
1995	176	29,9	183	31,1	121	20,6	70	11,9	20	3,4
1996	212	33,4	195	30,7	131	20,8	59	9,3	8	1,3
1997	193	32,9	168	28,7	115	19,6	53	9,0	6	1,0	30	5,1
1998	151	27,1	186	33,3	125	22,4	61	10,9	6	1,1	12	2,2
1999	165	30,7	143	26,6	125	23,2	55	10,2	7	1,3	11	2,0
2000	184	33,7	149	27,3	128	23,4	40	7,3	13	2,4	5	0,9
2001	171	30,9	171	30,9	122	22,1	47	8,5	8	1,4	8	1,4
2002	152	26,1	182	31,3	126	21,6	67	11,5	8	1,4	9	1,5
2003	161	29,3	142	25,9	121	22,0	64	11,7	8	1,5	12	2,2
2004 ^r	173	27,7	205	32,9	136	21,8	63	10,1	6	1,0	13	2,1
2005	222	33,7	198	30,1	145	22,0	45	6,8	12	1,8	7	1,1

Année	Empoisonnement		Véhicule ¹		Autre ²		Méthode inconnue		Total	
	m ^{bre} de victimes	%	m ^{bre} de victimes	%	m ^{bre} de victimes	%	m ^{bre} de victimes	%	m ^{bre} de victimes	%
1995	6	1,0	6	1,0	6	1,0	588	100,0
1996	6	0,9	12	1,9	12	1,7	635	100,0
1997	8	1,4	6	1,0	2	0,3	5	0,9	586	100,0
1998	6	1,1	3	0,5	2	0,4	6	1,1	558	100,0
1999	5	0,9	13	2,4	4	0,7	10	1,9	538	100,0
2000	4	0,7	14	2,6	1	0,2	8	1,5	546	100,0
2001	8	1,4	5	0,9	5	0,9	8	1,4	553	100,0
2002	3	0,5	7	1,2	6	1,0	22	3,8	582	100,0
2003	6	1,1	6	1,1	7	1,3	22	4,0	549	100,0
2004 ^r	8	1,3	6	1,0	1	0,2	13	2,1	624	100,0
2005	5	0,8	4	0,6	3	0,5	17	2,6	658	100,0

... n'ayant pas lieu de figurer

^r révisé

1. Les données sont devenues disponibles en 1997.

2. Comprend l'hypothermie, l'inanition, la déshydratation, et avant 1997, le syndrome du nourrisson secoué et les décès causés par des véhicules.

Note : En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 6

Homicides commis avec une arme à feu, selon la région

Région	2005		2004 ^r		Moyenne de 1995 à 2004	
	n ^{bre} de victimes	taux ¹	n ^{bre} de victimes	taux ¹	n ^{bre} de victimes	taux ¹
Atlantique	16	0,68	6	0,26	9	0,37
Québec	37	0,49	30	0,40	53	0,71
Ontario	84	0,67	55	0,44	52	0,44
Manitoba	11	0,93	13	1,11	5	0,45
Saskatchewan	9	0,91	4	0,40	4	0,44
Alberta	30	0,92	23	0,72	16	0,53
Colombie-Britannique	35	0,82	40	0,95	34	0,85
Territoires ²	0	...	2	...	1	...
Canada	222	0,69	173	0,54	174	0,57

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Les estimations de la population ont été établies à partir des estimations postcensitaires provisoires pour 2005 et des estimations postcensitaires mises à jour pour 2004 fournies par la Division de la démographie, Statistique démographique et du recensement, Statistique Canada.

2. Les taux des territoires n'ont pas été calculés en raison des petites populations.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 7

Homicides commis à l'aide d'une arme à feu, selon le type d'arme à feu, Canada, 1995 à 2005

Année	Type d'arme à feu												Total	Homicides avec arme à feu en % du total des homicides
	Arme de poing		Carabine ou fusil de chasse		Arme à feu entièrement automatique		Carabine ou fusil de chasse à canon tronqué		Arme de type arme à feu ¹		Type inconnu			
	n ^{bre} de victimes	% des homicides avec arme à feu	n ^{bre} de victimes	% des homicides avec arme à feu	n ^{bre} de victimes	% des homicides avec arme à feu	n ^{bre} de victimes	% des homicides avec arme à feu	n ^{bre} de victimes	% des homicides avec arme à feu	n ^{bre} de victimes	% des homicides avec arme à feu		
1995	95	54,0	64	36,4	2	1,1	15	8,5	0	0,0	0	0,0	176	29,9
1996	107	50,5	81	38,2	8	3,8	16	7,5	0	0,0	0	0,0	212	33,4
1997	99	51,3	77	39,9	2	1,0	10	5,2	0	0,0	5	2,6	193	32,9
1998	70	46,4	51	33,8	12	7,9	14	9,3	0	0,0	4	2,6	151	27,1
1999	89	53,9	58	35,2	6	3,6	6	3,6	2	1,2	4	2,4	165	30,7
2000	107	58,2	58	31,5	4	2,2	11	6,0	0	0,0	4	2,2	184	33,7
2001	110	64,3	46	26,9	3	1,8	7	4,1	2	1,2	3	1,8	171	30,9
2002	98	64,5	40	26,3	3	2,0	6	3,9	0	0,0	5	3,3	152	26,1
2003	110	68,3	32	19,9	2	1,2	13	8,1	0	0,0	4	2,5	161	29,3
2004 ^r	112	64,7	37	21,4	2	1,2	15	8,7	0	0,0	7	4,0	173	27,7
2005	128	57,7	55	24,8	7	3,2	11	5,0	5	2,3	16	7,2	222	33,7
Moyenne de 1995 à 2004	100	57,4	54	31,3	4	2,5	11	6,5	0	0,2	4	2,1	174	30,2

1. Comprend les pistolets goujonneurs, les fusils à plomb, etc.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 8

Homicides résolus selon le lien entre l'auteur présumé et la victime¹, Canada

Type de lien	2005		2004 ^r		Moyenne de 1995 à 2004	
	n ^{bre} de victimes	taux ¹	n ^{bre} de victimes	taux ¹	n ^{bre} de victimes	taux ¹
Lien familial						
Lien conjugal						
Conjoint de droit	23	4,8	27	5,7	23	5,0
Conjoint de fait	21	4,4	21	4,4	22	4,8
Conjoint séparé ou divorcé ²	10	2,1	15	3,2	18	3,9
Conjoint de fait séparé	8	1,7
Conjointe de droit	1	0,2	3	0,6	5	1,1
Conjointe de fait	9	1,9	8	1,7	8	1,7
Conjointe séparée ou divorcée ²	1	0,2	1	0,2	2	0,4
Conjointe de fait séparée	1	0,2
Conjoint ou conjointe de même sexe ^{3,4}	0	0,0	0	0,0	1	0,2
Ex-conjoint ou ex-conjointe de même sexe ^{3,4}	0	0,0
Total des liens conjugaux	74	15,5	75	15,8	79	17,1
Lien non conjugal						
Père ou beau-père ⁵	12	2,5	21	4,4	27	5,8
Mère ou belle-mère ⁵	8	1,7	15	3,2	14	3,0
Fils ou fille, beau-fils ou belle-fille ⁵	27	5,6	18	3,8	19	4,1
Frère ou sœur	14	2,9	11	2,3	9	1,9
Autre relation familiale ⁶	21	4,4	23	4,8	20	4,3
Total des liens non conjugaux	82	17,2	88	18,5	89	19,2
Total des liens familiaux	156	32,6	163	34,2	168	36,3
Connaissance						
Petit ami ou petite amie (actuel ou ancien), autre relation intime	16	3,3	24	5,0	19	4,1
Ami ou amie proche	37	7,7	34	7,1	30	6,5
Voisin ou voisine	24	5,0	10	2,1	17	3,7
Symbole d'autorité ³	3	0,6	1	0,2	2	0,4
Relation d'affaires (légitime)	9	1,9	10	2,1	11	2,4
Associé criminel ⁷	58	12,1	41	8,6	38	8,2
Connaissance occasionnelle	86	18,0	118	24,8	102	22,0
Total des connaissances	233	48,7	238	50,0	219	47,3
Étranger	86	18,0	73	15,3	69	14,9
Lien inconnu	3	0,6	2	0,4	7	1,5
Total des homicides résolus	478	100,0	476	100,0	463	100,0
Homicides non résolus	180	...	148	...	114	...
Total des homicides	658	...	624	...	577	...

... n'ayant pas lieu de figurer
r révisé

1. Comprend seulement les homicides où l'auteur présumé était connu. Dans les affaires où il y avait plus d'un auteur présumé, c'est le lien le plus proche de l'un ou l'autre des auteurs présumés avec la victime qui a été consigné.

2. Comprend les conjoints de fait qui se sont séparés avant ou en 2004.

3. Symbole d'autorité et conjoint de même sexe ont été ajoutés à l'enquête en 1997; la moyenne a donc été calculée pour la période de 1997 à 2004.

4. En 2005, deux variables distinctes ont été créées pour conjoint ou conjointe de même sexe et ex-conjoint ou ex-conjointe de même sexe.

5. Comprend les personnes qui sont liées par le sang, par adoption, par mariage (incluant les conjoints de fait) ou par la famille d'accueil.

6. Comprend les nièces, les neveux, les petits-enfants, les oncles, les tantes, les cousins, les cousines, les beaux-parents, etc. qui sont liés par le sang, par mariage (incluant les conjoints de fait) ou par adoption.

7. Comprend les prostituées et les trafiquants de drogue, et leurs clients.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 9

Victimes d'un homicide entre conjoints, selon la région

Région	2005		2004 ^r		Moyenne de 1995 à 2004	
	n ^{bre} de victimes	taux ¹	n ^{bre} de victimes	taux ¹	n ^{bre} de victimes ²	taux ¹
Atlantique	5	0,39	4	0,39	4	0,32
Québec	12	0,30	21	0,52	18	0,43
Ontario	22	0,33	21	0,32	25	0,40
Manitoba	5	0,84	6	1,01	4	0,65
Saskatchewan	3	0,59	6	1,18	5	0,84
Alberta	14	0,75	8	0,47	10	0,62
Colombie-Britannique	13	0,56	5	0,22	12	0,51
Territoires ³	0	...	4	...	2	...
Canada	74	0,43	75	0,43	79	0,47

... n'ayant pas lieu de figurer
^r révisé

1. Les taux sont calculés pour 100 000 conjoints (comprend les personnes de 15 ans et plus mariées, séparées, divorcées et celles qui vivent en union libre). Les estimations de la population ont été établies à partir des estimations postcensitaires provisoires pour 2005 et des estimations postcensitaires mises à jour pour 2004 fournies par la Division de la démographie, Statistique démographique et du recensement, Statistique Canada.

2. Exclut le conjoint de même sexe en raison de l'indisponibilité des données du recensement sur les couples de même sexe.

3. Les taux des territoires n'ont pas été calculés en raison des petites populations.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 10

Enfants de moins de 12 ans tués par leurs parents¹, Canada, 1995 à 2005

Année	Nombre d'enfants victimes	Nombre d'enfants victimes aux mains de leurs parents	Homicides sur des enfants aux mains de leurs parents en % de tous les homicides résolus	Nombre réel d'auteurs présumés dans les homicides sur des enfants aux mains de leurs parents			
				Père	Beau-père	Mère	Belle-mère
1995 ^r	53	36	7,3	23	2	11	2
1996 ^r	53	41	7,7	23	6	15	1
1997 ^r	65	52	11,1	24	7	23	1
1998 ^r	55	47	10,4	27	4	16	2
1999 ^r	36	27	6,4	15	4	10	0
2000 ^r	39	27	6,4	13	5	9	0
2001 ^r	39	30	6,6	14	2	14	1
2002 ^r	44	31	6,6	20	4	9	0
2003 ^r	33	24	5,6	9	4	11	1
2004 ^r	37	27	5,7	8	6	14	0
2005	33	13	2,7	1	4	7	1
Moyenne de 1995 à 2004	45	34	7,4	18	4	13	1

^r révisé

1. Le nombre d'enfants tués par leurs parents n'est pas nécessairement égal au nombre d'auteurs présumés en raison des affaires faisant plusieurs victimes ou impliquant plus d'un auteur présumé.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 11

Homicides attribuables à des gangs, selon la région, 1995 à 2005

Année	Atlantique	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Territoires	Canada	Victimes
										d'homicides attribuables à des gangs en % de tous les homicides
1995	0	13	0	3	0	1	4	0	21	3,6
1996	1	13	3	4	0	2	6	0	29	4,6
1997	1	17	1	2	0	1	6	0	28	4,8
1998	1	31	6	2	2	2	7	0	51	9,1
1999	0	30	5	1	0	4	5	0	45	8,4
2000	4	38	11	3	1	5	10	0	72	13,2
2001	0	23	19	4	1	4	10	0	61	11,0
2002	0	7	19	4	0	9	7	0	46	7,9
2003	1	15	38	6	4	8	12	0	84	15,3
2004 ^r	0	18	14	5	4	15	16	0	72	11,5
2005 ¹	1	24	31	5	5	25	16	0	107	16,3
Moyenne de 1995 à 2004	1	21	12	3	1	5	8	0	51	8,7

^r révisé

1. Depuis 2005, les homicides attribuables à des gangs comprennent les homicides qui sont « soupçonnés » avoir été commis par des gangs. Parmi les 107 homicides liés au crime organisé ou aux bandes de rue qui ont été signalés en 2005, 74 ont été commis par des gangs et 33 étaient soupçonnés l'avoir été.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 12

Victimes et auteurs présumés d'homicide, selon le sexe, Canada, 1995 à 2005

Année	Victimes					Auteurs présumés				
	Sexe masculin		Sexe féminin		Total	Sexe masculin		Sexe féminin		Total
	n ^{bre}	%	n ^{bre}	%		n ^{bre}	%	n ^{bre}	%	
1995 ^{r1}	393	66,8	195	33,2	588	511	87,2	75	12,8	586
1996 ²	435	68,5	200	31,5	635	520	88,4	68	11,6	588
1997 ^{r1}	381	65,0	205	35,0	586	445	85,7	74	14,3	519
1998 ^r	381	68,3	177	31,7	558	474	87,9	65	12,1	539
1999 ^r	365	67,8	173	32,2	538	445	90,3	48	9,7	493
2000 ^{r1}	397	72,7	149	27,3	546	422	88,1	57	11,9	479
2001 ^{r1}	392	70,9	161	29,1	553	449	87,5	64	12,5	513
2002 ²	376	64,6	206	35,4	582	481	89,2	58	10,8	539
2003 ^r	391	71,2	158	28,8	549	482	88,6	62	11,4	544
2004 ^r	425	68,1	199	31,9	624	530	89,5	62	10,5	592
2005	480	72,9	178	27,1	658	539	90,0	60	10,0	599
Moyenne de 1995 à 2004	394	68,3	182	31,7	576	476	88,3	63	11,7	539

^r révisé

1. Exclut 2 victimes dont la police ne connaissait pas le sexe.

2. Exclut 1 victime dont la police ne connaissait pas le sexe.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 13

Jeunes auteurs présumés d'homicide âgés de 12 à 17 ans, Canada, 1995 à 2005

Année	Nombre d'auteurs présumés			Taux pour 100 000 jeunes ¹ dans la population			Jeunes auteurs présumés en % de tous les auteurs présumés
	Adolescents	Adolescentes	Total	Adolescents	Adolescentes	Total	
1995	53	15	68	4,33	1,29	2,85	11,6
1996 ^r	50	3	53	4,03	0,26	2,19	9,0
1997 ^r	45	11	56	3,59	0,93	2,29	10,8
1998 ^r	55	3	58	4,35	0,25	2,36	10,8
1999 ^r	37	9	46	2,92	0,75	1,86	9,3
2000	38	5	43	2,99	0,42	1,74	9,0
2001	27	5	32	2,11	0,41	1,28	6,2
2002	33	9	42	2,55	0,73	1,67	7,8
2003 ^r	49	10	59	3,77	0,81	2,33	10,8
2004 ^r	39	5	44	2,98	0,40	1,72	7,4
2005	56	9	65	4,26	0,72	2,53	10,9
Moyenne de 1995 à 2004	43	8	50	3,35	0,62	2,02	9,3

^r révisé

1. Estimations démographiques au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie, Statistique démographique et du recensement, Statistique Canada :

1995 : estimations intercensitaires révisées;

1996 à 2000 : estimations intercensitaires définitives;

2001 et 2002 : estimations postcensitaires définitives;

2003 et 2004 : estimations postcensitaires mises à jour;

2005 : estimations postcensitaires provisoires.

Note : En raison de l'arrondissement il se peut que la somme des chiffres ne corresponde pas au total.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Centre canadien de la statistique juridique

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique, 19^e étage, immeuble R.-H.-Coats, Ottawa, Ontario K1A 0T6 au 613-951-9023 ou au numéro sans frais 1-800-387-2231.

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web à www.statcan.ca.

Service national de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Renseignements concernant le Programme des services de dépôt	1-800-700-1033
Télécopieur pour le Programme des services de dépôt	1-800-889-9734
Renseignements par courriel	infostats@statcan.ca
Site Web	www.statcan.ca

Diffusion de *Juristat* récents

N° 85-002-X au catalogue

2004

Vol. 24, n° 2	Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, 2002-2003
Vol. 24, n° 3	Les services communautaires et le placement sous garde des jeunes au Canada, 2001-2002
Vol. 24, n° 4	Les crimes motivés par la haine au Canada
Vol. 24, n° 5	Les introductions par effraction au Canada, 2002
Vol. 24, n° 6	Statistiques de la criminalité au Canada, 2003
Vol. 24, n° 7	Services de sécurité privés et services de police publics au Canada, 2001
Vol. 24, n° 8	L'homicide au Canada, 2003
Vol. 24, n° 9	Les services communautaires et le placement sous garde des jeunes au Canada, 2002-2003
Vol. 24, n° 10	Les services correctionnels pour adultes au Canada, 2002-2003
Vol. 24, n° 11	Les services aux victimes au Canada, 2002-2003
Vol. 24, n° 12	Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 2003-2004

2005

Vol. 25, n° 1	Les enfants et les jeunes victimes de crimes avec violence
Vol. 25, n° 2	Le retour aux services correctionnels après la mise en liberté : profil des adultes autochtones et non autochtones sous surveillance correctionnelle en Saskatchewan de 1999-2000 à 2003-2004
Vol. 25, n° 3	Les refuges pour femmes violentées au Canada, 2003-2004
Vol. 25, n° 4	Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, 2003-2004
Vol. 25, n° 5	Statistiques de la criminalité au Canada, 2004
Vol. 25, n° 6	L'homicide au Canada, 2004
Vol. 25, n° 7	La victimisation criminelle au Canada, 2004
Vol. 25, n° 8	Les services correctionnels pour adultes au Canada, 2003-2004

2006

Vol. 26, n° 1	Infractions contre l'administration de la justice, 1994-1995 à 2003-2004
Vol. 26, n° 2	Les services communautaires et le placement sous garde des jeunes au Canada, 2003-2004
Vol. 26, n° 3	La victimisation et la criminalité chez les peuples autochtones du Canada
Vol. 26, n° 4	Statistiques de la criminalité au Canada, 2005
Vol. 26, n° 5	Les services correctionnels pour adultes au Canada, 2004-2005